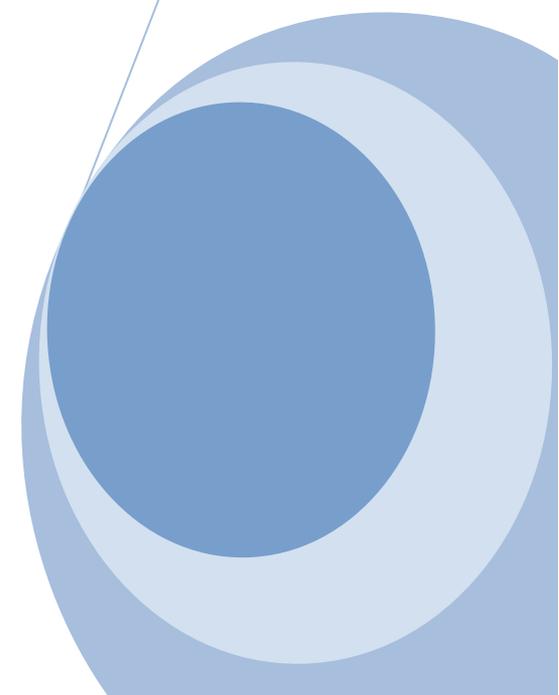


Le dispositif « Obligations de visite » en Moselle

**Activité réalisée, caractéristiques des personnes
reçues en entretien
Année 2007 et rétrospective 2003-2007**

Sur la période 2003-2007, près de 2 650 jeunes mosellans ont été reçus en entretien par le Service En amont (Metz) et Espace Ressources (Thionville) dans le cadre du dispositif « Obligations de visite ». Ces entretiens sont prescrits par les parquets de Metz, Thionville et Sarreguemines comme une alternative à la pénalisation des infractions à la législation sur les stupéfiants à la suite d'une interpellation pour consommation de cannabis. La présente étude trace le bilan de cette activité pour l'année 2007 avec une rétrospective pour la période 2003-2007. Elle décrit également les caractéristiques du public accueilli et analyse ses évolutions depuis 2003.

octobre 2008



Responsable de l'étude :
Olivier **Romain**, directeur
d'établissement CSST Les Wads

Accompagnement méthodologique,
traitement des données et rédaction
du rapport :
Yvon **Schléret**,
directeur de l'ORSAS

Cette étude a été réalisée dans le
cadre d'un groupe de travail
coordonné par le CSST Les Wads du
CMSEA et regroupant le Service En
Amont de Metz, la PAEJEP de
Forbach, l'Espace Ressources de
l'association Émergence de
Thionville.

Ont participé à ce groupe de
travail :

Pour le CSST Les Wads Service « En amont »

Daniel De Bovadilla, directeur
technique

Dominique Frey, chef du service
(Metz et Forbach)

Fabienne Bailly, Catherine Bray-
Tomassi, Sylvain Fleurant, Chantal
Masson, Michel Monzel, Valérie
Muller, Salvatore Petruzella, Chloé
Rémy

Pour Espace Ressources (Thionville)

Caroline Hissiger, chef de service
Jennifer Garni, Céline Peccarisi,
Gilles Rusié, Isabelle Valle

Sabrina Ragnatella, stagiaire

Comité Mosellan de Sauvegarde de
l'Enfance, de l'adolescence et des
Adultes (CMSEA)

CSST Les Wads

Service en amont

Prévention des addictions et des
conduites à risque

20, rue Gambetta

57000 Metz

☎ 03 87 75 15 28

Émergence – Espace Ressources

6, rue du cygne

57100 Thionville

☎ 03 82 53 78 31

ORSAS-Lorraine

2, rue du doyen Jacques Parisot

54500 Vandœuvre-lès-Nancy

☎ 03 83 67 68 69

Ce document peut être téléchargé sur
www.orsas.fr

Financement de l'action O.V.

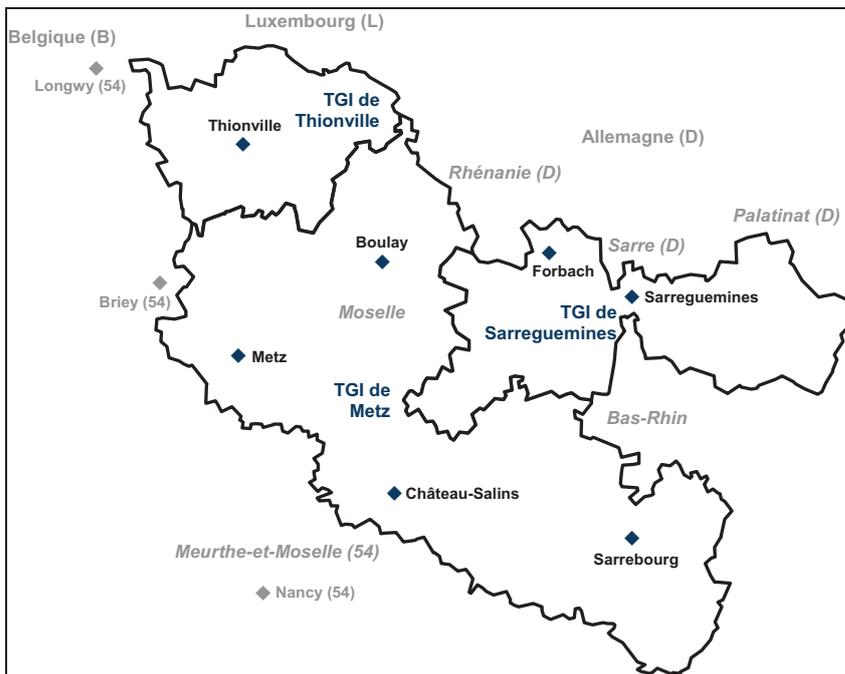
et de l'étude : Mission

Interministérielle de Lutte contre la

Drogue et la Toxicomanie MILDT

Octobre 2008

Carte des juridictions des tribunaux de grande instance de Moselle (le département français proche de trois frontières)



Population sans double compte au recensement de 1999

	<i>Population</i>
Arrondissements de Metz *	335 639
Arrondissement de Boulay	74 628
Arrondissement de Château-Salins	28 480
Arrondissement de Sarrebourg	62 098
TGI de Metz	500 845
Arrondissements de Thionville **	246 586
TGI de Thionville	246 586
Arrondissement de Forbach	176 036
Arrondissement de Sarreguemines	99 980
TGI de Sarreguemines	276 016
Département de la Moselle	1 023 447

Source : RGP-INSEE

* Metz-Ville et Metz-Campagne

** Thionville-Est et Thionville-Ouest

Remerciements : Les équipes remercient
tout particulièrement les magistrats
(procureurs et substituts) des TGI de Metz,
Thionville et Sarreguemines pour leur
investissement dans la mise en œuvre du
partenariat entre la Justice et les services de
prévention de la toxicomanie.

SOMMAIRE

Introduction	2
PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉ RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « OBLIGATION DE VISITE »	4
1 – Activité réalisée	4
1.1 – Évolution de l’activité annuelle	4
1.2 – L’accompagnement des mineurs par un adulte	7
2 – Données relatives aux interpellations	8
2.1 – L’origine des interpellations	8
2.2. Les circonstances des interpellations	9
2.3 Délais entre l’interpellation et l’entretien d’O.V.	10
2.4 – Domicile des personnes interpellées et reçues en O.V.	12
3 – Profil démographique des personnes reçues en obligation de visite	13
SECONDE PARTIE : HABITUDES ET COMPORTEMENTS DES USAGERS DE CANNABIS REÇUS EN O.V.	16
1 – Fréquence de consommation de cannabis	16
2 – Âge au moment de la première consommation de cannabis	18
2 – Les moments préférés de la journée pour la consommation	20
2 – La préférence pour l’herbe ou la résine de cannabis	20
3 – Circonstance de la consommation de cannabis	22
4 – Dépenses mensuelles pour l’achat de cannabis	25
5 – La consommation d’autres produits psychoactifs	26
TROISIÈME PARTIE : PORTÉE DES ENTRETIENS D’O.V.	28
1 – Les modifications des comportements après l’interpellation	28
2 – Qualification de l’entretien d’O.V. par les personnes et les professionnels	29
3 – Les diagnostics sur la consommation de cannabis à l’issue de l’entretien	30
4 – Les orientations proposées à l’issue des entretiens	32
Conclusion	33
Annexe : La consommation de cannabis observée dans le cadre du dispositif TREND – Metz	35

Introduction

Les programmes d'intervention précoce dans le champ de la toxicomanie visent à favoriser la prévention et l'intervention rapide auprès de jeunes repérés comme étant concernés par un problème de consommation de drogues sans pour autant qu'ils soient dépendants au produit.

Le développement de ce type d'intervention est encore relativement récent en France pour ce qui concerne la consommation de cannabis. La Moselle est un des rares départements qui déploie un dispositif de classement sans suite des infractions à la législation sur les stupéfiants sous condition d'un entretien avec un service spécialisée de prévention toxicomanies.

Le service « En Amont », prévention des addictions et des conduites à risque, (Metz, PAEJEP-Forbach) du CMSEA et l'Espace Ressources - Émergence (Thionville) mènent, depuis 2001, ces entretiens d'évaluation avec ce type de consommateurs dans le cadre du dispositif « Classement – Orientation avec Obligation de Visite » prescrit par les Parquets des Tribunaux de Grande Instance de Metz, Sarreguemines et Thionville. Leur expérience prend donc un intérêt particulier car elle permet de décrire la population susceptible d'être concernée par ce type de service précoce. En effet, depuis 2001, plus de 3 600 personnes ont été vues au cours de ces « obligations de visite ». Un relevé statistique systématique des caractéristiques des jeunes accueillis a été mené et permet aujourd'hui de décrire cette population.

Le présent rapport se limite à la période 2003-2007 au cours de laquelle 2 646 personnes ont été reçues en O.V.

Les entretiens d'O.V., pour lesquels les services sont habilités, sont structurés sur trois principales phases :

- Une présentation de la structure et rappel du cadre légal dans lequel s'inscrit la démarche ;
- L'entretien à proprement dit. Il est mené à partir d'un questionnaire construit d'un commun accord entre les deux services et validé par les Substituts des Procureurs chargés de ces dossiers ;
- La mise en place d'une évaluation partagée avec l'utilisateur pouvant être suivie, sur libre adhésion de la personne, d'une ou plusieurs actions de soutien, socio-éducatives et d'information.

Au cours des années 2004 et 2005, les équipes éducatives ont entrepris un travail de refonte du questionnaire de base. Cette réflexion et la redéfinition d'un nouveau questionnaire ont été entreprises en s'appuyant sur les exploitations statistiques des données des années précédentes et de l'évaluation qualitative interne des outils utilisés que fait en continu toute équipe éducative. Il en a résulté un nouveau questionnaire, plus

adapté au traitement informatisé de données, tout en laissant toute latitude aux professionnels concernés de mener les entretiens comme ils l'entendaient et comme ils le concevaient dans le cadre de leur profession respective. Le but de cette modification était de disposer d'un questionnaire standardisé de recueil d'un minimum d'informations communes permettant de caractériser les personnes venues en « obligation de visite » dans le cadre d'un protocole le plus univoque possible.

Cette modification du questionnaire a toutefois interrompu la continuité de la saisie des informations. Entre le premier questionnaire utilisé et le nouveau, il y a des questions qui ont été supprimées, d'autres modifiées ou encore certaines ont été ajoutées. Cela ne poserait pas de problème de traitement des données si l'utilisation du nouveau questionnaire avait été effective tout au long d'une année civile, période de référence pour les rapports d'activité.

Dans les faits, le nouveau questionnaire a été utilisé à partir d'avril 2005. Pour assurer une continuité dans l'exploitation des données qui tiennent compte de ces changements, il a été décidé de dissocier l'analyse en deux parties : ce qui relève des données d'activité et de fonctionnement et ce qui traduit l'évolution des personnes reçues en entretien d'O.V. par rapport à leurs comportements de consommation de cannabis ou d'autres produits illicites.

Le recueil des données d'activité est resté pratiquement inchangé depuis le début du programme des O.V. Ce qui nous permet de disposer d'une série chronologique stable depuis au moins 2003, les années 2001 et 2002 étant écartées dans la mesure où il s'agissait des années de lancement de l'opération et pour lesquelles le questionnaire standardisé de la première version n'était pas encore arrêté. C'est pourquoi nous avons choisi de présenter dans ce rapport une rétrospective des données d'activité depuis 2003 ou 2004 (selon les informations) jusqu'à 2007 inclus.

Une telle analyse portant sur cinq ou quatre ans présente l'avantage de situer l'activité liée aux O.V. dans une perspective temporelle, ce que ne permet pas toujours un rapport limité à une seule année civile.

Pour la partie plus qualitative, à savoir l'observation des comportements de consommation de cannabis, partie qui a subi les modifications dans le recueil des données, nous nous limitons aux informations engrangées avec le nouveau questionnaire. A cette fin, nous avons rassemblé les données d'avril 2005 à décembre 2006 en un seul fichier. Comme les données de l'année 2007 sont également disponibles, nous avons procédé à une comparaison entre la période avril 2005 – décembre 2006 et l'année 2007.

L'analyse des caractéristiques du public et de ses comportements par rapport au cannabis nécessite, au préalable, le rappel de quelques précautions indispensables pour la bonne compréhension des résultats.

Le questionnaire enregistre les réponses des personnes accueillies telles qu'elles ont bien voulu les formuler. Les résultats s'appuient donc sur ces déclarations et peuvent comporter, de ce fait, des limites. Placées dans une situation d'entretien contraint, les personnes sont en effet amenées à reconstruire et à réinterpréter les faits à l'origine de leur interpellation. Ils peuvent surestimer ou sous-estimer certains des faits ou des appréciations personnelles qu'ils sont invités à décrire.

Enfin, faut-il rappeler que les résultats ne portent que sur un public soumis à la mesure d'obligation de visite. On ne peut donc pas les généraliser à l'ensemble de la population jeune consommant du cannabis, même si certains de ces résultats permettent la formulation d'hypothèses plus généralisables qui demanderaient toutefois à être validées.



**PREMIÈRE PARTIE :
ACTIVITÉ RÉALISÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME
« OBLIGATION DE VISITE »**

Rétrospective 2003 - 2007

**1 – Activité réalisée dans le cadre du programme
« Obligations de visite »**

1.1 – Évolution de l'activité annuelle

De 2001 à 2005, l'activité liée aux O.V. est en progression constante lorsqu'on analyse les données pour l'ensemble du département. En passant de 489 entretiens réalisés en 2001 à 711 en 2005, l'activité progresse de 45 %. Mais, à partir de 2006, on enregistre une baisse importante : - 37 % par rapport à 2005. Cette diminution s'est poursuivie en 2007 : - 14 % par rapport à l'année précédente et - 22 % par rapport à 2001.

L'année 2005 aura été celle où l'activité O.V. a été la plus fournie, à l'exception de l'antenne de Sarreguemines qui a connu ce pic en 2004.

Lorsqu'on compare les trois sites entre eux, on remarque que l'évolution du nombre d'entretiens réalisés n'est pas similaire pour chaque antenne. Si Metz et Thionville enregistrent de la même manière, mais avec une intensité différente, une forte progression en 2005, le « Service En amont » du CMSEA connaît une légère baisse de son activité O.V. entre 2002 et 2004 (entre - 2 % et - 8 % selon les années), alors qu'« Espace Ressources » (Thionville) présente une croissance régulière du nombre des entretiens O.V. sur la même période, avec une relative stabilisation entre 2003 et 2004.

Par contre, 2006 est l'année d'une baisse importante de ce type d'activité : près d'un quart en moins pour le site de Metz et près de 60 % en moins pour Thionville. Cette baisse s'est poursuivie, en s'amplifiant, en 2007 pour le site de Metz, avec - 35 % par rapport à l'année précédente. Le site de Thionville, par contre, a connu un regain d'activité O.V. en 2007 (+ 14 % par rapport à 2006).

L'évolution de l'activité de l'antenne du CMSEA à Sarreguemines est plus atypique lorsqu'on la compare aux deux autres sites. D'abord par le nombre de personnes reçues annuellement en entretien d'O.V. En 2001, il n'y a eu que 30 personnes reçues en O.V. En 2007, elles étaient 63. Certes le nombre a doublé entre ces deux dates, mais on reste néanmoins sur des petits nombres.

L'activité O.V. de Sarreguemines (arrondissements de Forbach et de Sarreguemines) représente 16,5 % de l'ensemble des O.V. en Moselle en 2007 et 14,2 % en 2006, alors que la population relevant du TGI de ce territoire rassemble 34 % des habitants de l'ensemble de la Moselle.

Comment expliquer ces évolutions annuelles du nombre d'entretiens O.V. réalisées annuellement par les différentes structures ? Il faut tout d'abord rappeler que les associations concernées ne décident pas des entretiens qu'elles réalisent. C'est l'autorité judiciaire qui les prescrit après interpellation pour infraction à la législation sur les stupéfiants des personnes concernées par les autorités de police (police civile ou gendarmes) ou les douanes.

Tableau 1 : Évolution du nombre de personnes reçues en O.V. annuellement

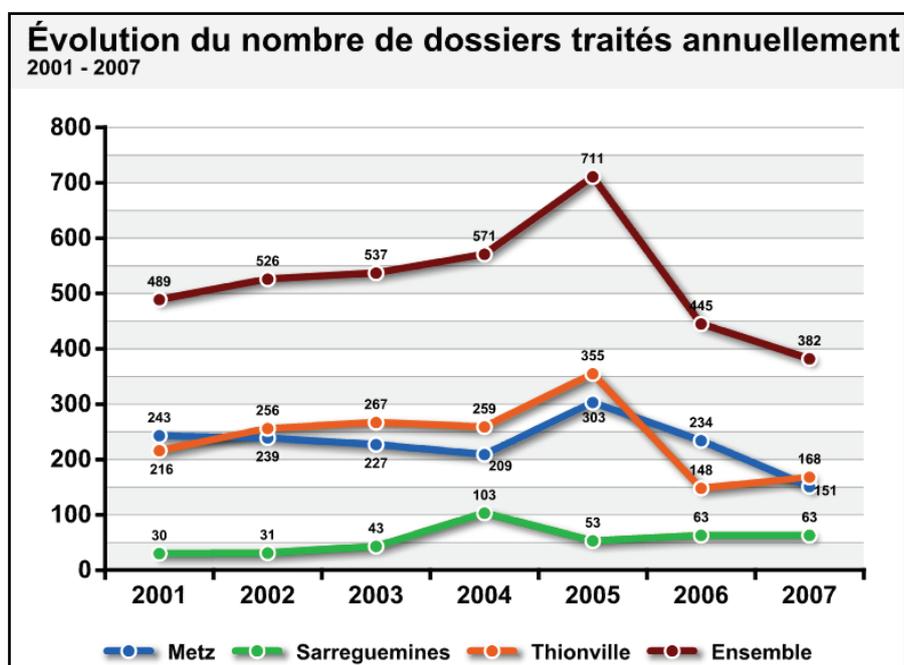
Évolution en nombre		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Site								
CMSEA	Metz	243	239	227	209	303	234	151
	Sarreguemines	30	31	43	103	53	63	63
Espace Ressources	Thionville	216	256	267	259	355	148	168
Ensemble		489	526	537	571	711	445	382

Évolution annuelle du nombre de dossiers traités (en %)

Site		2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006
CMSEA	Metz	-2%	-5%	-8%	45%	-23%	-35%
	Sarreguemines	3%	39%	140%	-49%	19%	-
Espace Ressources	Thionville	19%	4%	-3%	37%	-58%	14%
Ensemble		8%	2%	6%	25%	-37%	-14%

Évolution en indice (base 100 en 2001)

Site		2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
CMSEA	Metz	100	98	93	86	125	96	62
	Sarreguemines	100	103	143	343	177	210	210
Espace Ressources	Thionville	100	119	124	120	164	69	78
Ensemble		100	108	110	117	145	91	78



Plusieurs facteurs interviennent donc en amont des entretiens d'O.V. qui déterminent l'activité O.V. Il faut d'abord évoquer les facteurs liés à l'activité même de la police, de la gendarmerie et des douanes dans les interpellations pour usage de stupéfiants et les choix des substituts d'avoir recours ou non à une mesure alternative à la sanction pénale liée à ce type d'infraction. Cette activité policière et judiciaire est elle-même en lien avec la consommation de cannabis ou d'autres produits stupéfiants en population générale.

Toujours est-il que lorsqu'on rapproche les données d'activité des O.V. à celles portant sur les infractions à la législation sur les stupéfiants pour usage de cannabis, on observe une similitude des évolutions entre 2001 et 2006, comme l'indiquent le tableau et le graphique ci-dessous. Les évolutions en indice sont identiques pour les deux types de données pour l'ensemble de la Moselle : les baisses ou les hausses annuelles du nombre d'O.V. sont proportionnelles aux évolutions des ILS pour usage de cannabis.

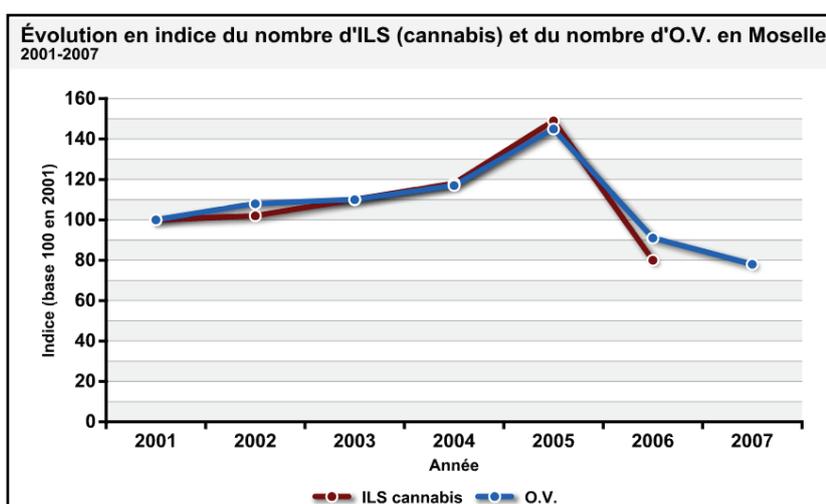
On peut, par exemple, observer plus particulièrement les années 2005 et 2006. En 2005, le nombre des O.V. a augmenté de 45 % par rapport à 2001. La même année, le nombre d'ILS pour usage de cannabis a été en progression de 49 % par rapport à 2001. En 2006, le nombre d'ILS (cannabis) baisse de 46 % par rapport à l'année précédente et celui des O.V. de 37 %.

Globalement, toutes années confondues de 2001 à 2006, le nombre des O.V. représente chaque année 37 % à 43 % des ILS pour usage de cannabis.

Tableau 2 : Évolution comparée, en nombre et en indice, des ILS pour usage de cannabis et des O.V. – Moselle 2001-2007

Année	Nombre		Indice		% d'OV / ILS
	ILS cannabis	O.V.	ILS	O.V.	
2001	1 284	489	100	100	38,1%
2002	1 316	526	102	108	40,0%
2003	1 418	537	110	110	37,9%
2004	1 519	571	118	117	37,6%
2005	1 915	711	149	145	37,1%
2006	1 031	445	80	91	43,2%
2007	nc	382	nc	78	Nc

Source : OCRGIS pour les ILS
nc = non communiqué car non encore disponible



1.2 – L’accompagnement des mineurs par un adulte

Quelle que soit l’année d’observation, les majeurs de 18 ans ou plus constituent la part la plus importante du public reçu en entretien d’O.V. Encore qu’il faille prendre cette information avec prudence, car l’âge est ici considéré au moment de l’entretien qui peut concerner des faits survenus au moment de la minorité, alors que la mise en œuvre de l’O.V. a lieu à plus de 18 ans. En 2006, 17 % des mineurs au moment de l’interpellation ont réalisé l’entretien d’O.V. alors qu’ils avaient atteint l’âge de la majorité légale. En 2007, cette proportion s’élevait à 15 %. Ce qui, pour les deux années prises en compte, représente autour de 4 % de l’ensemble des personnes reçues en O.V.

Comme l’indique le tableau 3, la proportion de mineurs, au moment de l’entretien, varie selon les années de 16 % à 21 %. Pour les années cumulées de 2004 à 2007, cette proportion s’élève à 19 %.

Tableau 3 : Proportion de mineurs au moment de l’entretien d’O.V.

Site		2004	2005	2006	2007	2004-2007
CMSEA	Metz	23%	23%	19%	19%	21%
	Sarreguemines	16%	13%	32%	20%	20%
Espace Ressources	Thionville	11%	20%	11%	19%	16%
Ensemble		16%	21%	18%	19%	19%

Apparemment, la proportion de mineurs semble avoir augmenté entre 2004 et 2006 sur le site de Sarreguemines en passant de 16 % à 32 %. Mais cette différence n’est pas significative dans la mesure où elle porte sur de petits nombres. C’est là une difficulté du traitement statistique pour Sarreguemines car les effectifs portent toujours sur des effectifs réduits. C’est pourquoi, pour l’antenne de Sarreguemines, il vaut mieux tenir compte de la proportion de mineurs sur le nombre total d’O.V. réalisées sur la période cumulée de 2004 à 2007. Et, dans ce cas de figure, la proportion de mineurs est semblable à celle observée sur Metz ou pour l’ensemble de la Moselle.

Le site de Thionville a connu, en 2004 et en 2006, une proportion plus réduite de mineurs (11 %). Par contre, en 2005 et 2007, cette proportion se rapprochait de la moyenne départementale.

La procédure d’entretien dans le cadre des O.V. prévoit la présence d’un adulte avec toute personne mineure. Neuf fois sur dix cette règle est respectée. Le plus souvent, il s’agit de la mère, avec des proportions qui varient d’une année sur l’autre, tout en restant majoritaire.

Tableau 4 : Personne accompagnant les mineurs au moment de l’entretien

	2004	2005	2006	2007	2004-2007
Mère seule	51%	58%	65%	55%	57%
Père seul	27%	26%	21%	29%	26%
Mère et Père	9%	1%	2%	-	3%
Éducateur	-	3%	7%	12%	6%
Autre	2%	7%	1%	2%	3%
Non accompagné	12%	5%	2%	2%	5%
Ensemble	100	100%	100%	100%	100%
<i>Nombre de mineurs</i>	<i>90</i>	<i>148</i>	<i>81</i>	<i>71</i>	<i>390</i>

2 - Données relatives aux interpellations

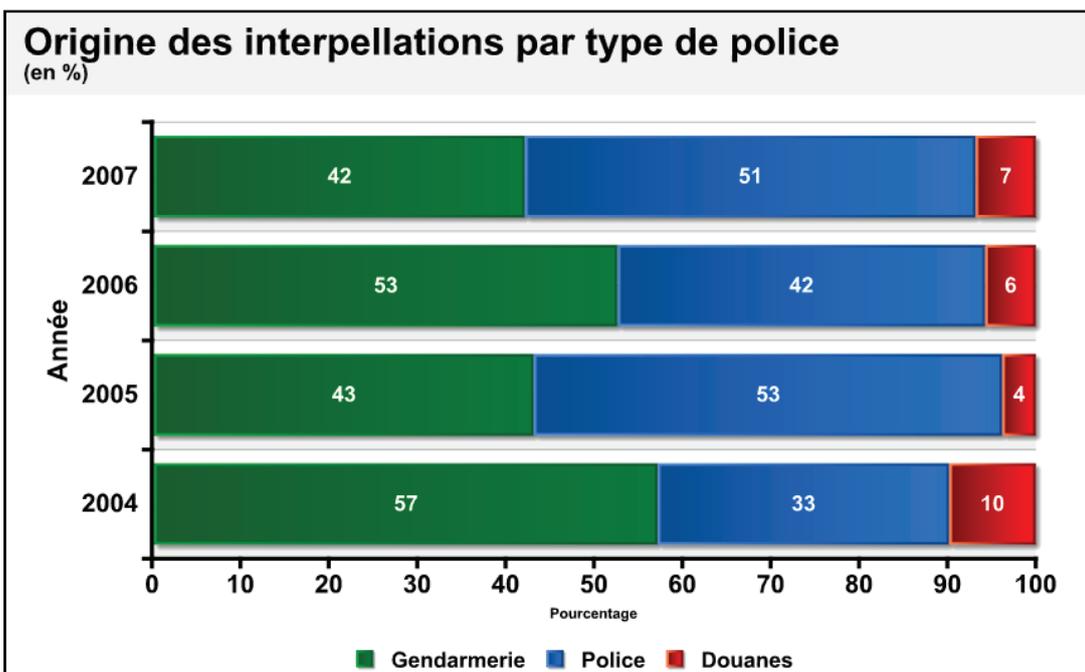
2.1 – L'origine des interpellations

Gendarmerie et police sont à l'origine de plus de 90 % des interpellations ayant été suivies d'une obligation de visite. Les O.V. liées à des faits constatés par les douanes varient, selon les années, de 4 à 10 %. La réorientation récente des missions confiées à ce service du ministère du budget explique certainement la baisse constatée des O.V. qui lui sont indirectement liées depuis 2004.

Les parts respectives de la gendarmerie et de la police dans les interpellations suivies d'une O.V. varient d'une année sur l'autre et d'un site à l'autre. Là également, ces variations peuvent être liées aux modifications des compétences territoriales qui ont affecté ces deux corps de police au cours des dernières années. C'est certainement dans cette explication que l'on peut trouver une hypothèse pour rendre compte de la baisse constante depuis 2004 et jusqu'en 2007 du poids en proportion de la gendarmerie dans les interpellations suivies d'une O.V. pour le site de Thionville. En 2004, 71 % des O.V. de Thionville trouvaient leur origine dans des interpellations réalisées par la gendarmerie. En 2007, après une baisse annuelle constante, ce poids n'était plus que de 38 %.

Tableau 5 : Origine des interpellations

Année	Site	Gendarmerie	Police	Douanes	Total	Nombre
2004	Metz	46%	43%	12%	100%	209
	Sarreguemines	44%	46%	10%	100%	103
	Thionville	71%	20%	9%	100%	259
	Ensemble	57%	33%	10%	100%	571
2005	Metz	37%	61%	2%	100%	303
	Sarreguemines	27%	62%	12%	100%	53
	Thionville	50%	46%	5%	100%	355
	Ensemble	43%	53%	4%	100%	711
2006	Metz	57%	39%	4%	100%	234
	Sarreguemines	54%	36%	10%	100%	63
	Thionville	45%	48%	8%	100%	148
	Ensemble	53%	42%	6%	100%	445
2007	Metz	41%	52%	7%	100%	151
	Sarreguemines	55%	42%	3%	100%	63
	Thionville	38%	54%	8%	100%	168
	Ensemble	42%	51%	7%	100%	382



2.2. Les circonstances des interpellations

Les interpellations se font le plus souvent à l'occasion d'un contrôle (identité, voiture, etc.) : 42 % en 2006 et 36 % en 2007. Le flagrant délit de consommation représente 19 % des interpellations en 2006 et 2007 et celles réalisées dans le cadre d'une procédure entre 21 % et 27 %, selon les années.

Tableau 6 : Contexte de l'interpellation

2006	Douanes	Gendarmerie	Police	Ensemble
Contrôle	80%	28%	55%	42%
Procédure d'enquête	-	43%	12%	27%
Flagrant délit	12%	17%	23%	19%
Autre situation	-	2%	2%	2%
Indéterminé	8%	10%	8%	10%
Total	100%	100%	100%	100%
2007	Douanes	Gendarmerie	Police	Ensemble
Contrôle	54%	40%	35%	36%
Procédure d'enquête	-	19%	23%	21%
Flagrant délit	25%	17%	19%	19%
Autre situation	4%	3%	1%	2%
Indéterminé	17%	21%	23%	22%
Total	100%	100%	100%	100%

La rubrique « autre » correspond, dans la majorité des cas, à un signalement ou à une dénonciation à la police d'un usage de cannabis. Ce signalement est souvent le fait de parents, voisins, responsables d'établissement scolaire. Les dénonciations effectuées par une autre personne mise en cause ne sont pas comptabilisées dans cette rubrique mais dans celle portant sur les procédures d'enquête.

En 2006, et sur le secteur de Thionville, les interpellations dans le cadre d'une procédure d'enquête sont surtout le fait de la gendarmerie : 43 % des faits constatés par des gendarmes l'ont été au cours d'une procédure d'enquête le plus souvent initiée pour des faits similaires concernant d'autres personnes mises en cause. En

2007, on ne retrouve plus cette même intensité dans la proportion des procédures d'enquête pour les interpellations réalisées par la gendarmerie (17 %).

2.3 Délais entre l'interpellation et l'entretien d'O.V

On assiste à une forte progression de la durée d'attente entre l'interpellation et la réalisation de l'entretien d'O.V. En 2005, ce délai moyen était de 80 jours pour l'ensemble de la Moselle (en baisse par rapport à 2004). Mais en 2006, il a plus que doublé en passant à 175 jours. En 2007, il atteint 186 jours.

Si la progression entre 2005 et 2006-2007 concerne les trois sites, elle est toutefois d'intensité variable en fonction des secteurs. A Thionville, le délai moyen a également doublé, mais il est passé de 38 à 76 jours. Ces délais moyens, bien qu'en progression, restent très inférieurs à ce que l'on peut observer à Metz ou Sarreguemines.

Tableau 7 : Durée moyenne entre la date d'interpellation et l'entretien d'O.V. (en jours)

Année	Site	Police	Douanes	Gendarmerie	Total
2004	Metz	114	135	148	132
	Sarreguemines	84	208	226	159
	Thionville	27	69	39	39
	Ensemble	81	121	94	93
2005	Metz	115	184	125	120
	Sarreguemines	105	135	202	132
	Thionville	35	80	37	38
	Ensemble	80	113	76	80
2006	Metz	194	285	254	230
	Sarreguemines	109	190	277	205
	Thionville	67	156	70	76
	Ensemble	135	206	203	175
2007	Metz	318	307	328	321
	Sarreguemines	190	66	218	202
	Thionville	64	53	56	67
	Ensemble	171	143	178	186

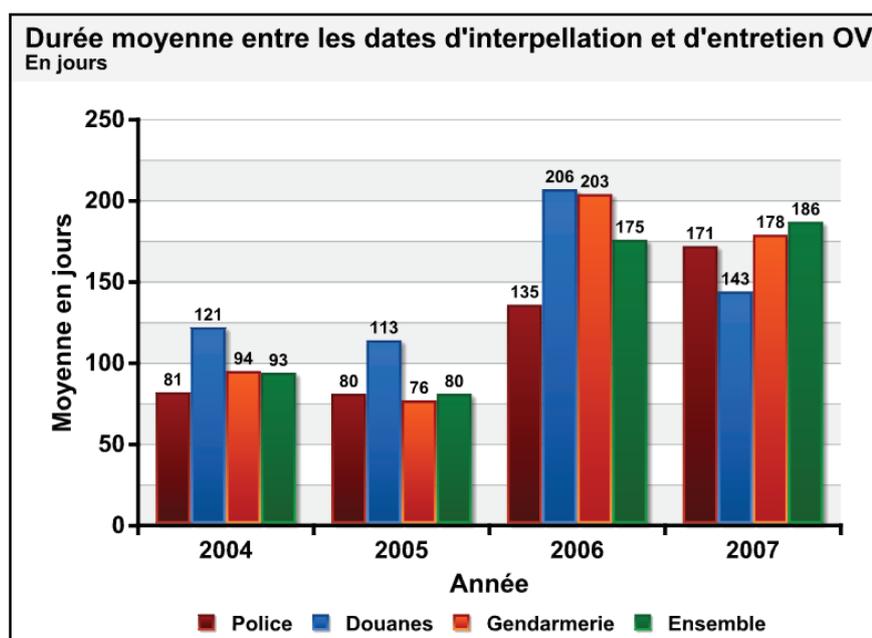


Tableau 8 : Durée d'attente (en jours et en mois) entre les dates d'interpellation et d'O.V. par quartile

En jours		2005	2006	2007
Quartile 1	(25%)	21	41	29
Médiane	(50%)	46	142	123
Quartile 3	(75%)	116	225	258
<i>Moyenne</i>		<i>80</i>	<i>175</i>	<i>186</i>

En mois		2005	2006	2007
Quartile 1	(25%)	0,7	1,4	1,0
Médiane	(50%)	1,5	4,7	4,1
Quartile 3	(75%)	3,9	7,5	8,6
<i>Moyenne</i>		<i>2,7</i>	<i>5,8</i>	<i>6,2</i>

Le tableau se lit de la manière suivante :

En 2007, 25 % des personnes reçues en obligation de visite ont attendu 29 jours en moyenne entre la date de leur interpellation et celle de l'entretien d'O.V.

La même année, une moitié des personnes a attendu 123 jours (4,1 mois) en moyenne entre les deux dates et une autre moitié plus de 123 jours (4,1 mois).

Toujours en 2007, ce délai séparant les deux dates était supérieur à 258 jours (8,6 mois) pour un quart des personnes reçues en O.V.

Cet accroissement important de la durée séparant les deux événements, à partir de 2006, alors que de manière concomitante le nombre d'ILS et d'O.V. diminue, nécessite une explication complémentaire. En effet, cette augmentation de la durée est appréciée à partir de moyennes. Or une moyenne peut être sous l'effet de quelques cas inhabituels de durée exceptionnelle. C'est pourquoi le tableau 8 reprend la même information sous une autre présentation en se limitant aux trois dernières années et en calculant la valeur médiane des durées d'attente ou celle des premier et dernier quartiles. Ce qui permet de relativiser les moyennes importantes affichées pour 2005 et 2006.

En 2007, alors que la moyenne du délai d'attente était de 186 jours (ou 6,2 mois), le quart des personnes reçues en O.V. n'ont attendu qu'un mois entre leur interpellation et l'entretien d'O.V. La médiane, c'est-à-dire la valeur qui sépare la population en deux parties d'égale importance numérique, était de 123 jours (4,1 mois). Autrement dit, la moitié des personnes reçues en O.V. a attendu au plus 4 mois et 25 % ont attendu 1 mois ou moins.

Par contre, et toujours en 2007, un quart des personnes a attendu plus de 258 jours (8,6 mois). C'est ce quart là qui explique la moyenne de 186 jours avec quatre personnes pour qui la durée a dépassé ou avoisiné les trois années. Pour ces cas extrêmes, les interpellations ont eu lieu en 2003 ou 2004. Hormis ces situations exceptionnelles, les durées d'attente de ce dernier quart s'échelonnent de 258 à 896 jours.

Si cette approche permet de relativiser les durées moyennes constatées en 2005 et 2006, elle confirme néanmoins la progression des délais d'attente entre l'interpellation et l'entretien d'O.V. En effet, en 2005, la médiane se situait à 46 jours. En 2006, elle est passée à 142 jours et en 2007 à 123 jours, soit un triplement en l'espace d'un an.

De même, le dernier quartile (les 25 % de la population qui attendent le plus longtemps) est passé de 116 jours (près de 4 mois) en 2005 à 225 jours (7 mois et demi) en 2006 et à 258 jours (8 mois et demi).

Avec les données à notre disposition, on ne peut que constater cet allongement des délais d'attente, sans pour autant pouvoir les expliquer.

2.4 – Domicile des personnes interpellées et reçues en O.V.

La carte ci-après répartit les personnes interpellées et reçues en O.V. en fonction de leur domicile sur le département de la Moselle. Pour mieux rendre compte de cet aspect, nous avons considéré et cumulé trois années consécutives (2005 à 2007).

Pour la période considérée, 1 538 personnes ont été reçues en entretien d'O.V. dans les trois sites de Moselle. Sur ce total, 78 résident dans une commune ne relevant pas du département de la Moselle ou de l'arrondissement de Briey (Meurthe-et-Moselle). On a inclus Briey et les communes avoisinantes car elles font partie l'aire urbaine¹ de Metz telle qu'elle est définie par l'INSEE.

La lecture de la carte montre tout d'abord la concentration des personnes reçues en O.V. sur les zones les plus urbanisées du département. On y voit notamment se dégager un axe en Y partant d'Audun-le-Tiche (au nord-ouest) et de Thionville et se déployant vers Metz. Un second axe part de Creutzwald vers Sarreguemines en traversant le bassin houiller. A côté de cette structuration calée sur les fortes densités urbaines de la Moselle, on trouve quelques espaces plus isolés avec des villes centre urbanisées. C'est le cas de Faulquemont (au sud de l'arrondissement de Boulay) et de Sarrebourg.

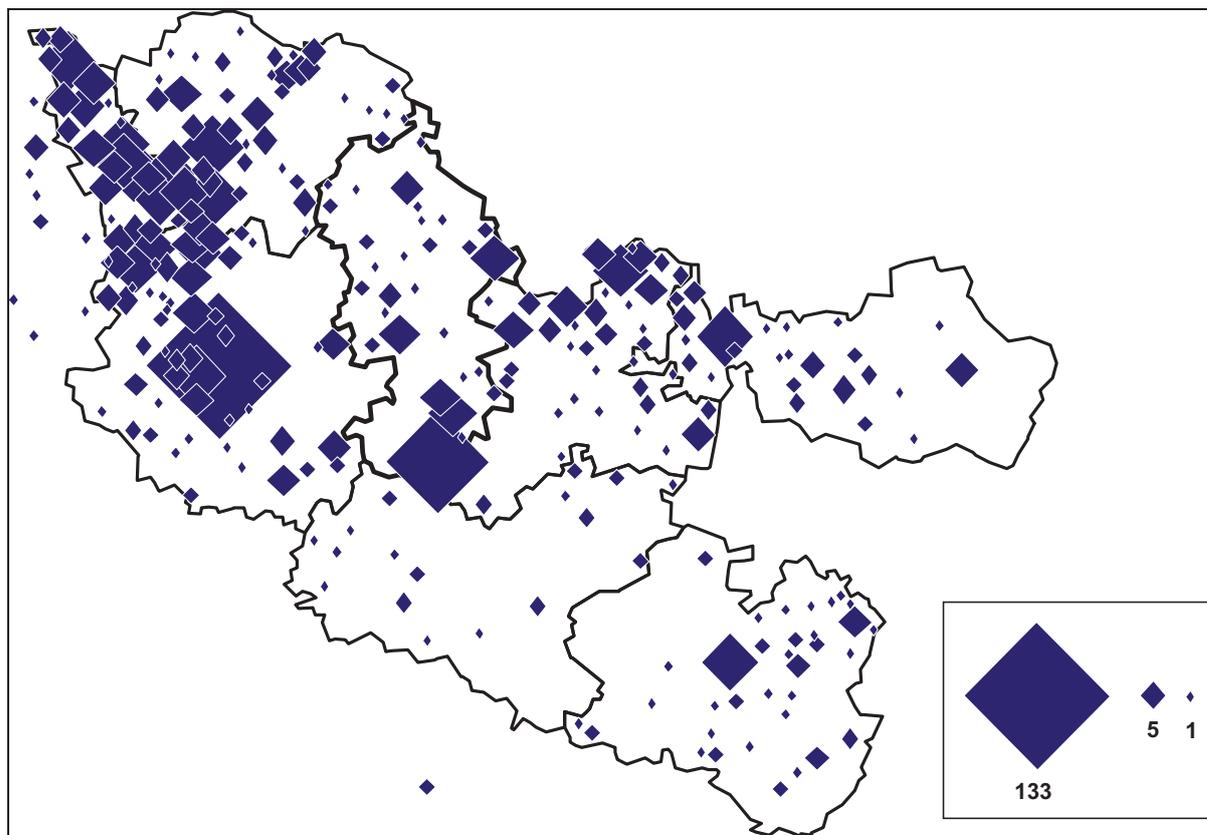
Cette répartition spatiale du domicile des personnes reçues en O.V. ne surprend guère car elle reproduit les concentrations de population et les densités démographiques que l'on peut observer pour l'ensemble de la Moselle.

À côté de cette information plutôt attendue, on peut aussi observer une relative dispersion des personnes dans des petites communes. On sait que la consommation de cannabis n'est plus un phénomène spécifique aux zones urbaines et que ce comportement s'est aussi développé dans les zones rurales. Mais cet aspect de la carte peut aussi être observé en tenant compte des informations présentées plus haut.

Le rôle de la gendarmerie dans les interpellations, notamment dans le cadre d'enquêtes (surtout en 2005 et 2006), a été décrit dans les paragraphes précédents. On en trouve l'illustration sur la carte avec cette dispersion des personnes dans des petites communes et, pour certaines d'entre elles, un nombre d'interpellations plutôt élevé si on les compare aux communes voisines. Une procédure d'enquête menée par la gendarmerie à partir de l'interpellation d'un seul usager de cannabis peut, en effet, conduire les forces de l'ordre à mettre en évidence une filière de consommateurs domiciliés dans une même commune. Et, dans ce cas, ce sont plusieurs interpellations qui y sont menées.

¹ Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. [Définition de l'INSEE]

**Répartition des personnes reçues en O.V.
selon leur commune de résidence – Années 2005 à 2007**



La carte est présentée avec les limites territoriales des arrondissements. Les arrondissements de Thionville-Est et de Thionville-Ouest constituent le territoire de compétence du TGI de Thionville. Les arrondissements de Metz, Boulay, Château-Salins et Sarrebourg relèvent du TGI de Metz. Ceux de Forbach et de Sarreguemines du TGI de Sarreguemines.

3 - Profil démographique des personnes reçues en obligation de visite

L'âge moyen des personnes reçues en O.V. se situe globalement autour des 21 ans.

C'est un public essentiellement masculin. Les jeunes femmes représentent entre 9 et 11 % selon les années considérées.

Tableau 9 : Évolution des âges moyens au moment de l'entretien

Année	Metz	Sarreguemines	Thionville	Total	Masculin	Féminin
2003	20,9	20,6	21,3	20,8	21,0	19,2
2004	19,8	21,2	22,1	21,1	21,1	21,1
2005	21,0	21,2	21,5	21,3	21,4	20,7
2006	21,1	22,0	21,5	21,4	21,4	21,4
2007	22,3	20,5	21,3	21,5	21,6	21,1

Tableau 10 : Répartition par sexe

Année	Masculin	Féminin	Total
2003	90,7%	9,3%	100,0%
2004	91,8%	8,2%	100,0%
2005	89,7%	10,3%	100,0%
2006	91,3%	8,7%	100,0%
2007	88,7%	11,3%	100,0%

Quelle que soit l'année prise en compte, la classe d'âge regroupant le plus grand nombre de personnes est celle des 20-24 ans.

Ces données sont conformes avec ce que l'on sait par ailleurs sur les habitudes de consommation de cannabis en population générale. A savoir qu'il s'agit d'un comportement qui concerne davantage les hommes que les femmes et qui caractérise la tranche d'âge des 15 – 25 ans. Comme le montre le tableau 11, ces aspects se retrouvent dans la population reçue en O.V. pour toutes les années prises en compte.

On peut constater des variations dans la répartition par âge d'une année sur l'autre ou d'un site à l'autre. Ces évolutions ne sont souvent guère significatives. Pour autant on n'observe pas d'évolution fondamentale en tendance sur la période considérée.

Tableau 11 : Répartition par âge et par sexe

	Metz	Sarreg.	Thionville	Total	M	F	T		
2003	Moins de 15 ans	1,4%	1	1,5%	1,5%	Moins de 18 ans	83,5%	16,5%	100,0%
	15 à 17 ans	14,0%	6	17,5%	15,7%	18 à 19 ans	87,8%	12,2%	100,0%
	18 à 19 ans	25,7%	8	25,1%	24,8%	20 à 24 ans	93,4%	6,6%	100,0%
	20 à 24 ans	44,6%	19	41,8%	43,2%	25 ans ou plus	96,2%	3,8%	100,0%
	25 à 29 ans	9,9%	7	9,9%	10,4%	Ensemble	90,7%	9,3%	100,0%
	30 ans ou plus	4,5%	2	4,2%	4,4%	<i>Nombre</i>	485	49	534
	Ensemble	100,0%		100,0%	100,0%	Âge moyen	21,0	19,2	20,8
	<i>Nombre</i>	227	43	267	537				
	Âge moyen	20,9	21,3	20,6	20,8				
2004	Moins de 15 ans	0,5%	1,0%	0,4%	0,4%	Moins de 18 ans	83,5%	16,5%	100,0%
	15 à 17 ans	20,7%	8,8%	11,2%	14,0%	18 à 19 ans	87,8%	12,2%	100,0%
	18 à 19 ans	30,8%	25,5%	18,1%	24,0%	20 à 24 ans	93,4%	6,6%	100,0%
	20 à 24 ans	39,9%	50,0%	51,0%	46,9%	25 ans ou plus	96,2%	3,8%	100,0%
	25 à 29 ans	7,1%	10,8%	13,5%	10,7%	Ensemble	90,7%	9,3%	100,0%
	30 ans ou plus	1,0%	3,9%	6,2%	3,9%	<i>Nombre</i>	514	46	560
	Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Âge moyen	21,1	21,1	21,1
	<i>Nombre</i>	200	102	259	561				
	Âge moyen	19,8	21,2	22,1	21,1				
2005	Moins de 15 ans	3,7%	1,2%	2,9%	2,9%	Moins de 18 ans	83,5%	16,5%	100,0%
	15 à 17 ans	19,3%	18,6%	17,9%	17,9%	18 à 19 ans	87,8%	12,2%	100,0%
	18 à 19 ans	25,7%	23,5%	24,7%	24,7%	20 à 24 ans	93,4%	6,6%	100,0%
	20 à 24 ans	36,2%	37,9%	37,2%	37,2%	25 ans ou plus	96,2%	3,8%	100,0%
	25 à 29 ans	12,5%	12,9%	12,6%	12,6%	Ensemble	90,7%	9,3%	100,0%
	30 ans ou plus	2,6%	5,9%	4,7%	4,7%	<i>Nombre</i>	628	73	701
	Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Âge moyen	21,4	20,7	21,3
	<i>Nombre</i>	304	356	712					
	Âge moyen	21	21,5	21,3					
2006	Moins de 15 ans	1,3%	1,6%	0,0%	0,9%	Moins de 18 ans	83,5%	16,5%	100,0%
	15 à 17 ans	18,1%	31,7%	11,1%	17,8%	18 à 19 ans	87,8%	12,2%	100,0%
	18 à 19 ans	22,0%	23,8%	20,1%	21,7%	20 à 24 ans	93,4%	6,6%	100,0%
	20 à 24 ans	41,0%	28,6%	43,1%	40,0%	25 ans ou plus	96,2%	3,8%	100,0%
	25 à 29 ans	15,0%	9,5%	17,4%	15,0%	Ensemble	90,7%	9,3%	100,0%
	30 ans ou plus	2,6%	4,8%	8,3%	4,6%	<i>Nombre</i>	400	38	438
	Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Âge moyen	21,4	21,4	21,4
	<i>Nombre</i>	234	63	148	445				
	Âge moyen	21,1	22,0	21,5	21,4				
2007	Moins de 15 ans	1,3%	1,6%	0,6%	1,1%	Moins de 18 ans	83,5%	16,5%	100,0%
	15 à 17 ans	15,4%	16,4%	17,9%	16,7%	18 à 19 ans	87,8%	12,2%	100,0%
	18 à 19 ans	21,5%	21,3%	19,0%	20,4%	20 à 24 ans	93,4%	6,6%	100,0%
	20 à 24 ans	34,9%	47,5%	41,1%	39,7%	25 ans ou plus	96,2%	3,8%	100,0%
	25 à 29 ans	16,1%	13,1%	17,3%	16,1%	Ensemble	90,7%	9,3%	100,0%
	30 ans ou plus	10,7%	0,0%	4,2%	6,1%	<i>Nombre</i>	338	43	381
	Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	Âge moyen	21,6	21,1	21,5
	<i>Nombre</i>	151	63	168	382				
	Âge moyen	22,3	20,5	21,3	21,5	M=Masculin F=Féminin			

Remarque : l'évolution des données pour Sarreguemines doit être considérée avec la plus grande précaution en raison du petit nombre de personnes qui donne à cette évolution une valeur non significative. Par ailleurs, le nombre total obtenu dans les tableaux de répartition par sexe peut être légèrement inférieur à celui de la répartition par âge en raison de quelques dossiers où le genre des personnes n'est pas indiqué.

SECONDE PARTIE : HABITUDES ET COMPORTEMENTS DES USAGERS DE CANNABIS REÇUS EN OBLIGATION DE VISITE

1 – Fréquence de consommation de cannabis

L'observation de la fréquence des consommations de cannabis chez les personnes reçues en O.V. montre des évolutions entre les années. Lorsqu'on compare les périodes 2003-2004 et 2005-2007, on remarque une **baisse importante et significative de la consommation quotidienne**. En 2003-2004, 38,4 % des personnes déclaraient consommer du cannabis tous les jours. Cette proportion est passée à 29,4 % pour les années 2005 à 2007. Par contre, la consommation exceptionnelle a augmenté, en passant de 11,2 % à 19,4 %. L'usage hebdomadaire de ce produit (au moins une fois par semaine) est resté stable. Par contre, les **consommations limitées au week-end ont fortement augmenté** en passant de 21,1 % à 38,3 % entre les deux périodes.

Tableau 12 : Fréquence de la consommation de cannabis

	2003-2004	2005-2007	Ensemble	
Exceptionnelle	15,3%	19,7%	17,2%	
Mensuelle	7,4%	8,1%	7,7%	
Hebdomadaire	40,6%	43,0%	41,6%	
<i>dont que les week-ends</i>	21,1%	38,3%	28,6%	***
Quotidien	36,7%	29,3%	33,5%	***
Total	100,0%	100,0%	100,0%	
<i>Nombre</i>	1 108	1 538	2 646	

Une question se pose : cette modification du comportement par rapport à la fréquence de consommation de cannabis traduit-elle un changement réel dans les pratiques d'usage ou n'est-elle que la conséquence d'une transformation de la structure par âge de la population reçue en O.V. ?

Tableau 13 : Fréquence de la consommation de cannabis par catégorie d'âge

2003-2004	< 18 ans	18-24 ans	25 ans ou +	Ensemble
Exceptionnelle	23,8%	12,5%	18,1%	15,3%
Mensuelle	9,9%	6,9%	7,5%	7,4%
Hebdomadaire	39,0%	42,3%	35,6%	40,6%
<i>dont que les week-ends</i>	21,5%	22,6%	13,8%	21,1%
Quotidien	27,3%	38,4%	38,8%	36,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Exceptionnelle	26,0%	17,1%	20,0%	19,7%
Mensuelle	10,7%	7,3%	9,7%	8,1%
Hebdomadaire	39,3%	45,0%	39,3%	43,0%
<i>dont que les week-ends</i>	32,7%	40,6%	34,5%	38,3%
Quotidien	24,0%	30,6%	31,0%	29,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	*	***	***	**

L'analyse de la fréquence de consommation par catégorie d'âge permet de constater que l'usage quotidien de cannabis a diminué avec des intensités variables dans les trois groupes d'âge considérés entre 2003-2004 et 2005-2007. A l'inverse, la

consommation exceptionnelle a progressé quel que soit l'âge considéré. On peut donc conclure qu'il y a effectivement une modification des comportements de consommation entre les deux périodes considérées. Celle-ci porte surtout sur les fréquences quotidiennes et de week-end.

Tableau 14 : Fréquence de la consommation de cannabis par sexe

2003-2004	Hommes	Femmes	Ensemble	
Exceptionnelle	13,8%	28,4%	15,3%	***
Mensuelle	7,4%	7,4%	7,4%	
Hebdomadaire	40,3%	45,3%	40,6%	
<i>dont que les week-ends</i>	20,3%	30,5%	21,1%	*
Quotidien	38,4%	18,9%	36,7%	***
Total	100,0%	100,0%	100,0%	
<i>Nombre</i>	999	85	1 094	
	Hommes	Femmes	Ensemble	
Exceptionnelle	18,7%	23,9%	19,7%	ns
Mensuelle	7,9%	9,8%	8,1%	ns
Hebdomadaire	43,6%	39,1%	43,0%	ns
<i>dont que les week-ends</i>	38,8%	34,8%	38,3%	ns
Quotidien	29,8%	27,2%	29,3%	ns
Total	100,0%	100,0%	100,0%	ns
<i>Nombre</i>	1366	154	1 520	
	***	*	**	

Cette modification des comportements affecte-t-elle autant les femmes que les hommes ? On sait depuis le début des O.V. que cette mesure concerne très peu de femmes. Sur la période 2003 à 2007, le public féminin des O.V. représente 9,5% de l'ensemble.

Ce petit nombre féminin a toujours rendu difficile l'analyse des comportements différenciés entre les sexes dans les approches annuelles. Mais en cumulant plusieurs années consécutives on travaille avec des nombres plus importants qui facilitent et valident le traitement statistique.

La comparaison entre 2003-2004 et 2005-2007 montre que l'usage quotidien de cannabis chez les personnes reçues en O.V. est en hausse sensible chez les femmes, alors qu'il est en baisse chez les hommes. En 2003-2004, près d'une femme sur 10 (18,9 %) déclarait consommer quotidiennement du cannabis, contre 38,4 % des hommes. En 2005-2007, c'est un peu plus du quart des femmes (27,2 %) qui déclare cette fréquence d'usage.

En 2003-2004, on observait des différences significatives entre les sexes quand on interrogeait les personnes sur leur fréquence de consommation. En 2005-2007, on ne constate plus ces différences entre les hommes et les femmes. Tous les résultats de comparaison entre les genres, pour cette période, montrent une similitude de fréquence entre les sexes (les différences ne sont pas significatives au test du khi2).

Faut-il en conclure qu'au cours de ces dernières années le comportement féminin en matière de fréquence d'usage de cannabis s'est calqué sur celui des hommes, à l'instar de ce que d'autres travaux ont pu montrer sur la consommation de tabac en population générale ? Les données analysées ne portent que sur les personnes ayant été interpellées par la police ou la gendarmerie et orientées par décision judiciaire vers le dispositif O.V. On ne peut donc pas extrapoler les résultats sur l'ensemble de la population. Mais il y a là certainement un indice qui peut alerter les pratiques d'observation pour être éventuellement confirmé dans une analyse chronologique plus longue et en population générale.

Tableau 15 : Fréquence de la consommation de cannabis par site

2003-2004	Metz	Sarreguemines	Thionville	Ensemble	
Exceptionnelle	12,6%	12,4%	18,3%	15,3%	
Mensuelle	8,2%	4,1%	7,6%	7,4%	
Hebdomadaire	41,0%	45,5%	39,0%	40,6%	
<i>dont que les week-ends</i>	23,2%	26,2%	18,1%	21,1%	**
Quotidien	38,2%	37,9%	35,2%	36,7%	
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
<i>Nombre</i>	436	146	526	1 108	
	Metz	Sarreguemines	Thionville	Ensemble	
Exceptionnelle	20,1%	22,7%	18,0%	19,7%	
Mensuelle	8,5%	7,1%	8,1%	8,1%	
Hebdomadaire	38,4%	39,0%	48,7%	43,0%	
<i>dont que les week-ends</i>	33,8%	31,2%	45,2%	38,3%	**
Quotidien	32,9%	31,2%	25,3%	29,3%	
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	
<i>Nombre</i>	688	179	671	1 538	
	ns	ns	***	**	

L'évolution des comportements de fréquence d'usage du cannabis est moins sensible lorsqu'on compare les périodes prises en compte pour les sites de Metz et de Sarreguemines. Au-delà des valeurs affichées, ces deux sites ne présentent pas de différence significative dans la comparaison des deux périodes, à l'exception des consommations de week-end qui augmentent de manière significative sur le site de Metz. Mais les consommations quotidiennes restent stables autour de 33 à 38 %, ce qui ne présente pas une différence statistiquement significative.

Par contre, le site de Thionville laisse apparaître une évolution fortement significative : 35,2 % de consommateurs quotidiens de cannabis parmi la population reçue en O.V. sur 2003-2004 et 25,3 % en 2005-2007. Pour autant, l'usage exceptionnel n'a pas varié en proportion entre les deux périodes. Au regard de ces données, et pour le site de Thionville, la baisse de la proportion de consommateurs quotidiens a plutôt entraîné une hausse des usages de week-end, puisqu'on est passé de 18,1 % à 45,2 %.

En résumé, on peut donc dire que la fréquence d'usage de cannabis parmi les personnes reçues en O.V. s'est modifiée entre 2003-2004 et 2005-2007, en Moselle. La proportion d'utilisateurs quotidiens a fortement diminué au profit d'une consommation de week-end. Mais ce résultat mosellan est surtout dû au site de Thionville qui donne, par là, la tendance pour l'ensemble de la Moselle, car la différence dans l'usage quotidien n'apparaît pas de manière significative sur les deux autres sites. Il faut également signaler une modification de comportement des femmes par rapport à leur fréquence de consommation. Les différences entre les sexes constatées en 2003-2004 ne sont plus significatives en 2005-2007, comme si les femmes reçues en O.V. avaient les mêmes usages du cannabis que les hommes.

2 – Âge au moment de la première consommation de cannabis

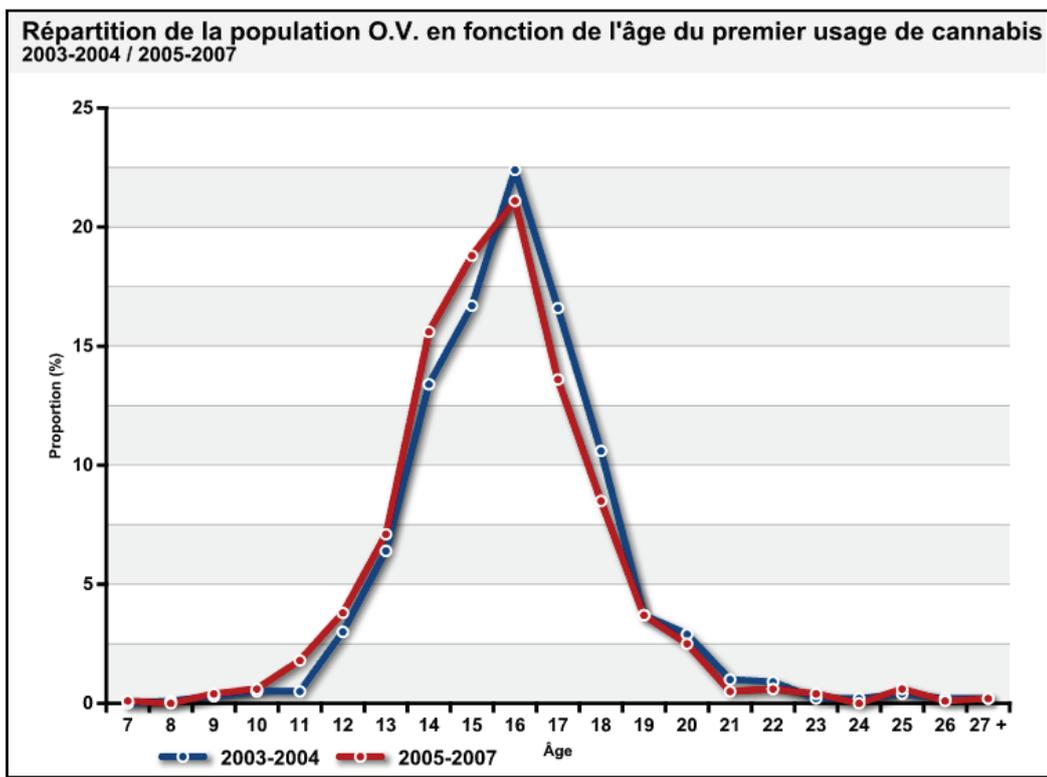
À l'instar de ce que l'on constate avec les enquêtes nationales sur la consommation de cannabis en population générale, la moyenne d'âge du tout premier usage d'herbe ou de haschich diminue de quelques mois chaque année.

Tableau 16 : Âge moyen de la première consommation de cannabis

	2003-2004	2005-2007	2003-2007	03-04/05-07
Hommes	16,0	15,7	15,9	ns
Femmes	16,5	15,2	15,9	*
Ensemble	16,0	15,7	15,9	*
Sex ratio	ns	*	ns	

Sur la période 2003-2007, l'âge moyen au premier usage de cannabis est le même chez les hommes et les femmes, soit près de 16 ans (15,9 ans). Mais lorsqu'on compare les périodes cumulées 2003-2004 et 2005-2007, on constate un rajeunissement de quelques mois de l'âge de la première expérience du produit. Ce rajeunissement est plus prononcé chez les femmes que chez les hommes. En 2005-2007, l'âge moyen féminin du premier usage est même inférieur à celui des hommes (15,2 ans contre 15,7 ans).

Le graphique ci-dessous qui porte sur les deux sexes illustre bien ce phénomène. Pour les deux périodes comparées, l'âge le plus fréquent est 16 ans. Mais on voit également que la fréquence relative à cet âge diminue entre 2003-2004 et 2005-2007, alors que la courbe 2005-2007 se trouve légèrement décalée vers les âges plus jeunes lorsqu'on la compare à celle de 2003-2004.



2 – Les moments préférés de la journée pour la consommation

C'est en soirée que le plus grand nombre de personnes reçues en O.V. préfèrent consommer du cannabis lorsqu'ils en font usage. Pour l'ensemble des trois sites, près de 40 % déclarent préférer consommer du cannabis toujours ou uniquement en soirée. La soirée est le moment unique de consommation pour 20 %. Les 19,4 % qui déclarent en consommer « toujours » en soirée peuvent aussi le faire à d'autres heures de la journée.

**Tableau 17 : Moment préféré de la journée pour consommer du cannabis
Années 2005-2006-2007 cumulées**

Matin	Nombre	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Uniquement
Metz	496	41,1%	13,9%	6,3%	4,2%	-
Sarreguemines	166	41,0%	13,3%	6,6%	4,2%	-
Thionville	496	51,6%	9,5%	3,8%	2,2%	0,2%
Total	1 158	45,6%	11,9%	5,3%	3,4%	0,1%
Après-midi	Nombre	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Uniquement
Metz	496	18,1%	31,0%	16,3%	7,3%	0,6%
Sarreguemines	166	18,7%	26,5%	18,1%	5,4%	0,6%
Thionville	496	22,8%	36,1%	11,5%	3,6%	1,2%
Total	1 158	20,2%	32,6%	14,5%	5,4%	0,9%
Soirée	Nombre	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Uniquement
Metz	496	1,2%	7,9%	39,9%	17,1%	19,0%
Sarreguemines	166	1,2%	7,2%	36,1%	28,3%	9,0%
Thionville	496	1,4%	5,0%	37,1%	18,8%	25,0%
Total	1 158	1,3%	6,6%	38,2%	19,4%	20,1%
Nuit	Nombre	Jamais	Parfois	Souvent	Toujours	Uniquement
Metz	496	44,0%	8,3%	8,3%	3,0%	0,6%
Sarreguemines	166	38,6%	13,9%	10,8%	1,2%	-
Thionville	496	46,4%	7,1%	8,1%	3,6%	0,6%
Total	1 158	44,2%	8,5%	8,5%	3,0%	0,5%

Toujours = la personne déclare fumer toujours à ce moment là de la journée, mais ce choix n'exclut pas d'autres moments de la journée où l'usage du cannabis peut être plus occasionnel.

Uniquement = lorsque ce moment de la journée est exclusif. Dans ce cas, la personne ne consomme pas à d'autres moments, même occasionnellement.

Les données soulignées en bleu marquent une différence significative supérieure au total des trois sites.

Elles sont en jaune lorsque la différence est significativement inférieure au seuil de 5 % (test du khi 2).

Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de chaque site pour une partie de l'année 2005 et pour les années 2006 et 2007.

La comparaison avec les années antérieures à 2005 n'est pas possible en raison de la modification du protocole d'enquête survenue en avril 2005.

Des différences significatives sont constatées entre les sites. La consommation uniquement en soirée est davantage marquée à Thionville que sur les autres sites. En écho à ce constat, c'est également à Thionville qu'il y a la plus forte proportion de déclarations d'abstinence de consommation dans la matinée.

2 – La préférence pour l'herbe ou la résine de cannabis

L'herbe reste le produit préféré des consommateurs de cannabis. Plus de 20 % déclarent se limiter uniquement à fumer de l'herbe, alors qu'ils ne sont que 7 % à manifester cette même exclusivité pour la résine. C'est sur Thionville que cette préférence est la plus marquée.

Le constat de cette préférence pour l'herbe avait déjà été formulé en 2003. Cette année là, 56,2 % des personnes reçues en O.V. affirmaient leur prédilection pour cette forme de cannabis.

**Tableau 18 : Type de cannabis consommé
Années 2005-2006-2007 cumulées**

Résine	Nombre	Jamais	Parfois	Souvent	Uniquement
Metz	496	10,1%*	30,8%	32,5%	8,5%
Sarreguemines	166	13,3%	25,9%	25,3%	3,0%
Thionville	496	17,3%*	30,6%	17,7%*	6,9%
Total	1 158	13,6%	30,1%	25,1%	7,0%

Herbe	Nombre	Jamais	Parfois	Souvent	Uniquement
Metz	496	6,3%	32,7%*	30,2%	14,3%*
Sarreguemines	166	4,2%	17,5%	41,6%	19,9%
Thionville	496	3,2%	17,7%	32,1%	31,3%*
Total	1 158	4,7%	24,1%	32,6%	22,4%

Les données indiquées avec * marquent une différence significative supérieure au total des trois sites. Elles sont en italique lorsque la différence est significativement inférieure au seuil de 5 % (test du khi 2).

Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total de chaque site pour une partie de l'année 2005 et pour les années 2006 et 2007.

**Tableau 19 : Type de cannabis consommé
Années 2005-2006-2007 cumulées**

Résine	Herbe					Total
	Non réponse	Jamais	Parfois	Souvent	Uniquement	
Non réponse	11,5%	-	0,3%	2,5%	9,9%	24,2%
Jamais	-	0,3%	0,3%	0,9%	12,2%	13,6%
Parfois	0,3%	0,4%	11,0%	18,0%	0,3%	30,1%
Souvent	1,1%	0,3%	12,5%	11,2%	-	25,1%
Uniquement	3,3%	3,7%	0,0%	0,0%	-	7,0%
Total	16,2%	4,7%	24,1%	32,6%	22,4%	100,0%

Les valeurs du tableau sont les pourcentages obtenus sur 1 158 observations

Quelle que soit l'exclusivité marquée par certains pour telle ou telle forme de cannabis, plus de la moitié des personnes affirment consommer à la fois de la résine et de l'herbe, mais dans ce cas la préférence reste quand même à l'herbe. Sur l'ensemble des personnes reçues en O.V. entre avril 2005 et décembre 2007, 18 % affirment consommer souvent de l'herbe et parfois de la résine, alors qu'elles ne sont que 12,5 % à déclarer faire souvent un usage de résine et parfois d'herbe.

**Tableau 20 : Évolution des préférences pour l'herbe
2005 à 2007**

	2005	2006	2007	Ensemble
Non réponse	18,7%	14,4%	16,2%	16,2%
Jamais	0,9%*	6,3%	6,0%	4,7%
Parfois	27,2%	25,4%	19,9%	24,1%
Souvent	26,6%*	31,0%	39,8%*	32,6%
Uniquement	26,6%	22,9%	18,1%*	22,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre	331	445	382	1 158

Les données indiquées avec * marquent une différence significative supérieure au total des trois sites. Elles sont en italique lorsque la différence est significativement inférieure au seuil de 5 % (test du khi 2).

On observe une évolution de la préférence marquée pour l'herbe de cannabis entre 2005 et 2007. Ceux qui déclarent consommer uniquement de l'herbe étaient près de 27 % en 2005. Ils sont passés à 18 % en 2007. A l'inverse, la proportion de ceux qui

affirment ne jamais en consommer à augmenté en passant de moins d'un pour cent en 2005 à 6 % en 2007. La baisse de la proportion d'utilisateurs exclusifs d'herbe semble avoir entraîné une augmentation des réponses portant sur une consommation fréquente (souvent) qui est passée de près de 27 % en 2005 à près de 40 % en 2007.

L'année 2006 et le début de l'année 2007 ont été marqués par l'introduction en Lorraine, comme dans d'autres régions françaises, d'une herbe coupée avec des microbilles de verre. Ce phénomène avait alors suscité de nombreuses rumeurs sur la dangerosité de cette « herbe frelatée » et les consommateurs habituels de ce produit s'en étaient largement inquiétés. Faut-il voir dans cet épisode une explication sur les modifications de préférence par rapport à l'herbe de cannabis ? Rien ne nous permet de l'affirmer. On ne peut que souligner la concomitance des deux faits et éventuellement formuler une hypothèse.

On n'observe pas cette même évolution pour les préférences liées à la résine de cannabis. Celles-ci restent stables d'une année sur l'autre entre 2005 et 2007.

3 – Circonstance de la consommation de cannabis

L'usage de cannabis se fait le plus souvent en compagnie d'amis, tant pour les hommes que pour les femmes. Pour autant, la consommation en solitaire n'est pas rare puisque 22 % déclarent fumer souvent ou uniquement seuls.

**Tableau 21 : Circonstance de la consommation
Années 2005-2006-2007 cumulées**

	Seul	Avec des amis	Avec un inconnu
Hommes (N=1026)	Parfois (27,1%) Jamais (22,3%) Souvent (19,3%) Uniquement (1,7%)	Souvent (38,2%) Uniquement (29,5%) Parfois (15,6%) Jamais (1,9%)	Jamais (42,1%) Parfois (14,3%) Souvent (1,7%)
Femmes (N=120)	Souvent (22,5%) Jamais (21,7%) Parfois (20,8%) Uniquement (2,8%)	Souvent (40,0%) Uniquement (33,3%) Parfois (10,8%) Jamais (1,9%)	Jamais (50,0%) Parfois (5,8%) Souvent (0,8%)
Ensemble (N=1158)	Parfois (26,4%) Jamais (22,0%) Souvent (19,5%) Uniquement (2,7%)	Souvent (38,4%) Uniquement (29,8%) Parfois (14,9%) Jamais (2,0%)	Jamais (42,7%) Parfois (13,5%) Souvent (1,6%)

Le tableau indique les modalités des réponses par ordre décroissant de l'importance de leur fréquence

On n'observe pas de différences significatives entre les sexes pour les déclarations des personnes sur les circonstances habituelles de leur consommation de cannabis. Il en va de même lorsqu'on compare les sites entre eux ou lorsqu'on observe l'évolution entre les années.

Tableau 22 : Lieu de la consommation
Années 2005-2006-2007 cumulées

	Chez soi	Au travail, à l'école	Rue, espace public	Manifestations festives plein air	Discothèque
Hommes (N=1026)				<i>Uniquement</i> (0,5%)	
Femmes (N=120)	<i>Uniquement</i> (3,3%)		Jamais (18,3%)	Jamais (12,5%) Parfois (8,3%) <i>Uniquement</i> (2,5%)	<i>Uniquement</i> (3,3%)
Metz (N=496)			<i>Uniquement</i> (6,7%)	Jamais (5,4%)	
Sarreguemines (N=166)	<i>Souvent</i> (14,5%) <i>Uniquement</i> (1,2%)		<i>Uniquement</i> (1,8%)	Jamais (9,6%) <i>Souvent</i> (8,4%)	
Thionville (N=496)	ns	ns	ns	ns	ns
Ensemble (N=1158)	Jamais (29,1%) <i>Souvent</i> (20,2%) Parfois (16,5%) <i>Uniquement</i> (1,7%)	Jamais (41%) Parfois (10,9%) <i>Souvent</i> (6,0%) <i>Uniquement</i> (0,2%)	<i>Souvent</i> (30,6%) Parfois (24,3%) Jamais (14,2%) <i>Uniquement</i> (5,5%)	Parfois (10,5%) Jamais (7,3%) <i>Souvent</i> (6,9%) <i>Uniquement</i> (0,7%)	Parfois (26,3%) Jamais (25,0%) <i>Souvent</i> (18,9%) <i>Uniquement</i> (1,7%)

Seules les différences significatives sont reportées pour les sexes et les sites

La consommation de cannabis se fait le plus souvent dans la rue ou dans un espace public : 36,1 % des personnes déclarent ce lieu comme l'unique endroit de leur usage de cannabis ou le plus fréquent. Le domicile est cité moins fréquemment avec la réponse « souvent » ou « uniquement » (21,9 % pour les deux types de réponse). Les discothèques arrivent en troisième position avec des proportions voisines de celles du domicile.

Des différences significatives apparaissent entre les sexes. Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à se limiter au domicile pour leur consommation de cannabis. Elles se caractérisent également par une grande fréquence de l'abstinence d'usage de résine ou d'herbe dans la rue ou dans les manifestations festives de plein air.

Une évolution des pratiques est constatée par rapport aux lieux de consommation entre 2005 et 2007. En 2005, 13,3 % des personnes reçues en O.V. déclaraient ne jamais fumer du cannabis à leur domicile. Cette proportion a plus que doublé en 2006 (37,5%) et 2007 (29,1 %). Il en va de même pour la consommation dans la rue ou dans un espace public : 5,4 % de réponses « jamais » en 2005, 18,2 % en 2006 et 17 % en 2007.

L'usage de cannabis au cours de manifestations festives en plein air subit également des changements de comportements. Si les réponses « jamais » sont proportionnellement en baisse en 2007 par rapport aux deux années antérieures où leurs fréquences ne sont pas significativement différentes de la moyenne triennale, les réponses « parfois » ou « souvent » le sont également. Enfin, on observe également une baisse de la fréquence des consommations dans les discothèques.

Tableau 23 : Lieu de la consommation en fonction des années

	Chez soi	Au travail, à l'école	Rue, espace public	Manifestations festives plein air	Discothèque
2005 (N=331)	Jamais (13,3%) <i>Uniquement</i> (0,6%)	Jamais (22,4%) Parfois (11,5%)	Jamais (5,4%)		<i>Souvent</i> (28,7%) Jamais (6,6%) <i>Uniquement</i> (3,9%)
2006 (N=445)	Jamais (37,5%) Parfois (13,0%) <i>Uniquement</i> (2,5%)		Jamais (18,2%) <i>Uniquement</i> (7,2%)		
2007 (N=382)		Parfois (9,4%)	Jamais (17,0%) <i>Uniquement</i> (4,2%)	Parfois (31,9%) Jamais (22,3%) <i>Souvent</i> (20,9%) <i>Uniquement</i> (2,1%)	Jamais (40,8%) Parfois (21,5%) <i>Souvent</i>
Ensemble (N=1158)	Jamais (29,1%) <i>Souvent</i> (20,2%) Parfois (16,5%) <i>Uniquement</i> (1,7%)	Jamais (41%) Parfois (10,9%) <i>Souvent</i> (6,0%) <i>Uniquement</i> (0,2%)	<i>Souvent</i> (30,6%) Parfois (24,3%) Jamais (14,2%) <i>Uniquement</i> (5,5%)	Parfois (10,5%) Jamais (7,3%) <i>Souvent</i> (6,9%) <i>Uniquement</i> (0,7%)	Parfois (26,3%) Jamais (25,0%) <i>Souvent</i> (18,9%) <i>Uniquement</i> (1,7%)

Seules les différences significatives sont reportées pour les années. Les modalités qui ne sont pas reportées ont une valeur qui ne se différencie pas de la moyenne des trois années (catégorie ensemble).

Le mode d'approvisionnement en cannabis le plus fréquent est l'achat auprès d'un dealer. L'achat auprès d'amis arrive en seconde position suivi des pratiques de cadeau ou de partage de joint. L'achat fréquent à l'étranger ne concerne que 7,3 % de réponses « souvent » ou « uniquement ». La culture personnelle de plants de cannabis est citée par moins de 3 % des personnes comme une pratique fréquente. L'achat sur internet n'est pratiquement pas cité.

Le quart des femmes déclarent plus souvent que les hommes acquérir le cannabis qu'elles consomment grâce à des dons de leurs amis ou par le partage de joints (uniquement 15,8%, souvent 10%).

Tableau 24 : Mode d'approvisionnement en cannabis (2005-2007)

	Achat amis	Achat dealer	Cadeau, don, partage	Achat à l'étranger
Hommes (N=1026)	ns	ns	ns	ns
Femmes (N=120)	Parfois (10,8%) <i>Uniquement</i> (3,3%)	<i>Souvent</i> (16,7%)	Jamais (18,3%) <i>Uniquement</i> (15,8%) <i>Souvent</i> (10,0%)	<i>Souvent</i> (3,3%)
Ensemble (N=1158)	Jamais (28,2%) Parfois (16,0%) <i>Souvent</i> (14,9%) <i>Uniquement</i> (5,8%)	<i>Souvent</i> (23,6%) Jamais (18,0%) Parfois (16,9%) <i>Uniquement</i> (14,8%)	Parfois (25,9%) Jamais (22,9%) <i>Souvent</i> (12,3%) <i>Uniquement</i> (7,6%)	Jamais (35%) Parfois (17,8%) <i>Souvent</i> (5%) <i>Uniquement</i> (2,3%)

Il n'y a pas de différences significatives entre les sites ou encore entre les années de 2005 à 2007 par rapport au mode d'approvisionnement en cannabis.

4 – Dépenses mensuelles pour l'achat de cannabis

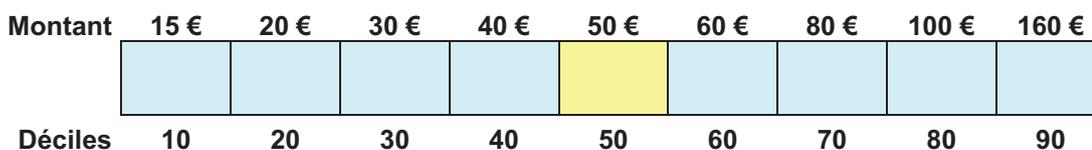
Toutes les personnes reçues en O.V. n'achètent pas régulièrement du cannabis. Pour les années 2005 à 2007, 61 % des personnes déclarent en avoir acheté au cours du mois précédant leur interpellation. Sur les trois dernières années, ce pourcentage est en progression : 50 % en 2005, 57 % en 2006 et 76 % en 2007. Il était donc intéressant de connaître le montant mensuel que ces consommateurs acheteurs consacraient à l'acquisition de ce produit auprès d'un revendeur. Quelques uns d'entre eux déclarent des montants importants, de plus de 500 euros par mois. Il s'agit de consommateurs revendeurs qui financent ainsi leur propre usage de cannabis. Ils ont été écartés de l'analyse, car leurs dépenses ne traduisent pas la réalité de la consommation personnelle. On peut d'ailleurs faire l'hypothèse qu'une partie de ceux qui déclarent des dépenses proches de 500 euros par mois sont également des revendeurs. Mais comme il fallait fixer un seuil pour éliminer de l'analyse les montants extrêmes, pouvant aller de 2000 à 3000 euros, on a choisi de ne prendre en compte que les acheteurs déclarant des dépenses mensuelles inférieures ou égales à 500 euros (7 valeurs déclarées ont ainsi été éliminées).

Tableau 25 : Montant moyen (en euros) des dépenses mensuelles pour l'achat de cannabis (2005-2007)

	Moyenne	Minimum	Maximum
2005	67,1	3	500
2006	70,3	5	500
2007	88,2	5	500

Entre 2005 et le 2007, le montant moyen déclaré comme dépensé chaque mois a augmenté de 31 %, en passant de 67 euros à 88 euros. Mais la moyenne des dépenses, si elle permet de mesurer des évolutions, ne permet pas de connaître la répartition de la population concernée en fonction de ses dépenses. Le graphique suivant est plus informatif à cet égard. Il répartit les montants déclarés pour la période 2005 à 2007 par décile.

Tableau 26 : Déciles des montants dépensés mensuellement pour l'achat de cannabis (2005-2007)



Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties égales. Le graphique ci-dessus représente la distribution du montant mensuel dépensé par les personnes reçues en O.V. et déclarant acheter du cannabis. Le premier décile est le montant mensuel au-dessous duquel se situent 10 % des montants déclarés. Ainsi, 10 % de la population concernée déclarent avoir dépensé moins de 15 euros par mois. 20 % déclarent une dépense de moins de 20 euros par mois. Etc. L'analyse ne porte que sur les personnes ayant déclaré acheter régulièrement du cannabis, soit 61 % des personnes reçues en O.V.

Ce tableau montre que 10 % des acheteurs déclarent dépenser moins de 15 euros par mois, mais que 10 autres pour cent (décile 90) affichent une dépense supérieure à 160 euros. La valeur médiane, celle qui partage la population en deux groupes proportionnellement égaux (50 % et 50 %) est de 50 euros par mois.

5 – La consommation d’autres produits psychoactifs

Plus de six fois sur dix, les personnes reçues en O.V. à la suite d’une interpellation pour usage de cannabis consomment également du tabac ou des boissons alcoolisées. 61 % déclarent consommer du tabac tous les jours et près de 44 % affirment consommer de l’alcool régulièrement. Pour le tabac, on n’observe pas de différence significative entre les sites. Pour les boissons alcoolisées, les personnes vues sur le site de Metz sont proportionnellement plus nombreuses à en consommer régulièrement, alors que pour ceux de Sarreguemines c’est l’inverse. Ces derniers sont moins nombreux à en consommer régulièrement. Les boissons alcoolisées les plus fréquemment consommées sont le whisky ou la vodka (44 %) et la bière (environ 43 %).

Tableau 27 : Consommation d’autres produits psychoactifs licites (Années 2005 à 2007)

Tabac	Oui	dont tous les jours	dont moins de 4 jours par semaine
	Ensemble 65,6 %	Ensemble 61,0 %	Ensemble 4,6 %
Boissons alcoolisées	Oui	Oui régulièrement	Oui exceptionnellement
	Ensemble 63,5 %	Ensemble 43,9 % Metz 50,7 % Sarreguemines 35,3 %	Ensemble 19,6 % Sarreguemines 26,3 %
Type de boissons alcoolisées	Oui	Souvent	Parfois
Bière	Ensemble 42,9 % Metz 50,2 % Sarreguemines 31,8 %	Ensemble 27,6 % Metz 34,9 % Sarreguemines 19,6 %	Ensemble 15,3 %
	Prémix	Ensemble 21,5 %	Ensemble 9,3 %
	Vin, champagne	Ensemble 27,0 %	Ensemble 5,2 %
Whisky, vodka	Ensemble 44,0 %	Ensemble 22,0 %	Ensemble 22,0 % Sarreguemines 13,6 %
	Eaux de vie	Ensemble 14,3 %	Ensemble 4,0 %
Liqueurs	Ensemble 6,6 %	Ensemble 0,4 %	Ensemble 10,3 % Metz 13,4 % Sarreguemines 5,2 %
			Ensemble 6,2 % Metz 9,8 % Sarreguemines 2,6 %

Les résultats sont présentés pour trois années consécutives (2005 à 2007). Seules les différences significatives par rapport à l’ensemble sont présentées (au risque de 5 %). Les valeurs significativement inférieures sont surlignées en bleu. Les valeurs supérieures en rose.

**Tableau 28 : Consommation d'autres produits psychoactifs illicites
(Années 2005 à 2007)**

	Oui	dont oui au cours des 12 derniers mois	dont oui il y a plus d'un an
Ecstasies MDMA	Ensemble 17,8 % Metz 13,8 % Thionville 21,5 %	Ensemble 4,8 %	Ensemble 13,0 %
Amphétamines, Speed	Ensemble 12,9 % Metz 9,2 % Thionville 15,1 %	Ensemble 4,9 % Sarreguemines 8,4 %	Ensemble 8,0 %
Champignons hallucinogènes	Ensemble 19,6 % < 18 ans 12,7 % 18-24 ans 22,1 %	Ensemble 5,5 %	Ensemble 14,1 % Moins de 18 ans 6,0 % 18-24 ans 15,8 %
Cocaïne	Ensemble 13,0 %	Ensemble 4,8 %	Ensemble 8,2 %
Crack, free-base	Ensemble 4,6 %	Ensemble 2,3 %	Ensemble 2,3 %
Héroïne	Ensemble 6,0 %	Ensemble 2,5 % Thionville 4,0 %	Ensemble 3,5 %
Subutex®	Ensemble 4,2 %	Ensemble 1,6 %	Ensemble 2,6 %
LSD	Ensemble 7,2 %	Ensemble 2,5 %	Ensemble 4,7 %
Benzodiazépines	Ensemble 3,5 %	Ensemble 0,6 %	Ensemble 2,9 %

Les produits psychoactifs illicites les plus fréquemment consommés, au moins une fois et avant l'interpellation, sont les champignons hallucinogènes (près de 20 %), les ecstasies (près de 18 %), la cocaïne (13 %) et les amphétamines (près de 13 %). Il faut toutefois relativiser ces fréquences qui concernent davantage une expérimentation de ces produits qu'un usage régulier. Car, si on se limite aux consommations déclarées pour les 12 derniers mois, les fréquences sont nettement moins importantes : 5,5 % pour les champignons hallucinogènes et près de 5 % pour les ecstasies, les amphétamines et la cocaïne.

Les déclarations de consommation enregistrées sur les sites de Metz et de Thionville présentent des fréquences significativement différentes de l'ensemble. Pour les ecstasies et les amphétamines, le site de Metz enregistre des déclarations d'usage moins fréquentes. Alors que pour celui de Thionville, les fréquences de consommations déclarées sont plus importantes.

Les différences entre les catégories d'âge ne s'observent que pour les champignons hallucinogènes. Les jeunes de moins de 18 ans déclarent proportionnellement moins souvent ce type de produit, alors que pour les 18-24 ans c'est l'inverse.

TROISIÈME PARTIE : PORTÉE DES ENTRETIENS D'O.V.

1 – Les modifications des comportements après l'interpellation

Sur les trois années 2005 à 2007, et si l'on se fie aux déclarations des personnes reçues en O.V., l'interpellation à l'origine de l'obligation de visite les a incitées à modifier leur comportement par rapport au cannabis dans la moitié des cas (50,2 %). Il n'y a pas de différence significative entre les sexes, les fréquences de consommation, les sites, les années d'observation.

Parmi ceux qui déclarent une modification de comportement, 45,2 % déclarent avoir arrêté de consommer du cannabis, soit 32,4 % si on les rapporte à l'ensemble des personnes reçues en O.V. Une moitié déclare avoir réduit sa consommation (29 % de l'ensemble). Ceux qui ont choisi cette seconde option, dans leur modification de comportements, sont proportionnellement plus nombreux en 2007 (64,9 %) qu'en 2005 ou 2006 (43%).

Les autres changements de comportements induits par l'interpellation portent sur les modalités de la consommation. Ainsi 22,3 % de ceux qui déclarent avoir changé évoquent le fait de ne plus fumer dans la rue ou dans un espace public (près de 12 % de l'ensemble des personnes reçues en O.V.). Cette modification a progressé au cours des trois années. En 2005, 16 % des personnes ont reconnu ce type de changement. En 2006, elles étaient 19,4 %, puis près de 36 % en 2007. Hormis ces évolutions annuelles, on ne constate pas d'autres différences entre les variables étudiées.

Choisir ses amis avec qui on consomme du cannabis n'intervient que pour 16,1 % des personnes concernées par le changement de comportement (7 % de l'ensemble des personnes reçues en O.V.). Mais ce pourcentage est à prendre avec précaution car il traduit la moyenne trisannuelle. Or cette modification a évolué de manière significative entre les années. En 2005, 8 % des personnes concernées répondaient ainsi. En 2006, elles étaient 27,8 % et 21,8 % en 2007. Ce sont donc surtout ces deux dernières proportions qu'il faut considérer pour avoir une plus juste idée de la situation la plus récente.

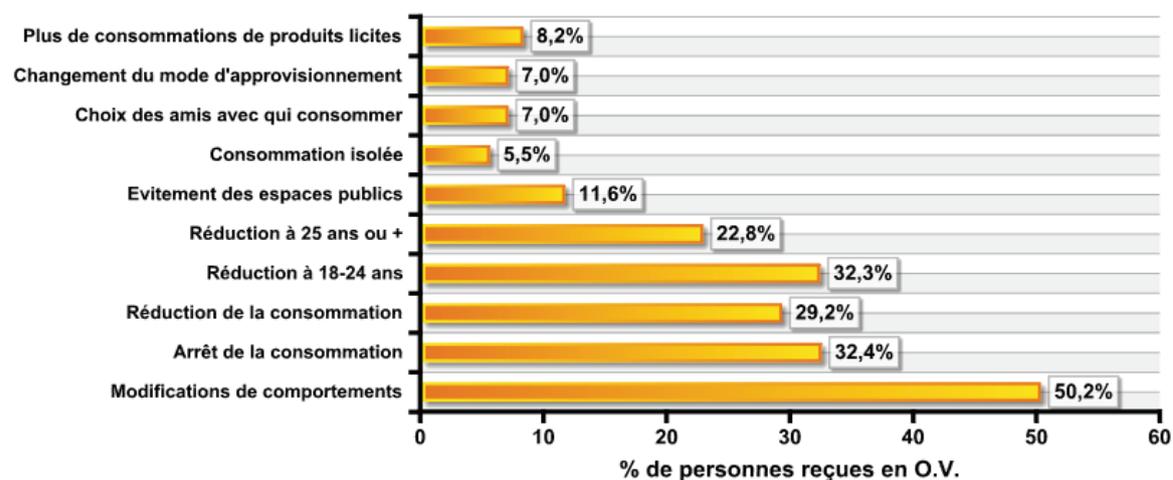
Les modalités d'approvisionnement ont également évolué au cours des années pour les personnes concernées par le changement déclaré après l'interpellation. Si, globalement, 15,1 % déclarent cette modification pour les années 2005 à 2007 (7% de l'ensemble reçu en O.V.), elles représentaient 9,2 % en 2005, 15,3 % en 2006 et 25 % en 2007.

Le fait de désormais fumer seul est un changement peu exprimé. 8 % des personnes sous O.V. ayant déclaré avoir modifié leur comportement évoquent cette nouvelle modalité de consommation.

En résumé, on peut dire que 50 % déclarent avoir modifié leur comportement de consommation après l'interpellation. Parmi eux, la moitié déclare avoir arrêté de faire usage de cannabis et une autre moitié d'avoir réduit ses consommations. D'autres modifications sont également intervenues. La plus fréquente est de s'abstenir de fumer du cannabis dans la rue ou dans un espace public.

Modifications de comportements depuis l'interpellation

Années 2005 à 2007



2 – Qualification de l'entretien d'O.V. par les personnes et les professionnels

A l'issue de l'entrevue, le personnel éducatif ou de travail social interroge la personne reçue en O.V. sur sa perception de l'utilité de l'entretien et confronte ce point de vue à celui qu'il a pu se forger lui-même. Quelle que soit la qualification proposée par l'un ou l'autre des deux interlocuteurs, on observe des différences sensibles entre les sites pour les années 2005 à 2007.

Tableau 29 : Qualification de l'entretien par les personnes reçues en O.V. (2005-2007)

	Metz	Sarreguemines	Thionville	Ensemble
Espace de parole	76,2 %	34,4 %	85,5 %	72,7 %
Conseils éducatifs	49,4 %	18,8 %	15,9 %	29,3 %
Médiation	8,2 %	12,3 %	4,3 %	7,3 %
Apport de connaissances	27,4 %	17,5 %	38,2 %	30,3 %

Tableau 30 : Qualification de l'entretien par les professionnels (2005-2007)

	Metz	Sarreguemines	Thionville	Ensemble
Espace de parole	73,8 %	35,7 %	88,7 %	73,4 %
Conseils éducatifs	46,0 %	18,8 %	12,1 %	26,3 %
Médiation	8,8 %	13,6 %	1,1 %	6,3 %
Apport de connaissances	21,3 %	18,2 %	37,9 %	28,0 %

Les valeurs surlignées en couleur présentent une différence significative. Celles qui le sont en bleu sont significativement supérieures à la moyenne départementale. Celles en rose sont inférieures.

Si, pour l'ensemble des trois sites, près de 73 % des personnes reçues considèrent l'entretien d'O.V. comme un espace de parole, ils ne sont que 34,4 % à Sarreguemines à affirmer la même perception. C'est aussi pour ce site que l'on observe la plus faible proportion (17,5 %) de ceux qui estiment que l'entretien a été l'occasion d'un apport de connaissances, alors que ceux de Thionville à partager ce point de vue regroupent 38,2 %.

On constate les mêmes différences entre les services où sont menés les entretiens lorsqu'on observe la manière dont les professionnels qualifient eux-mêmes les entrevues qu'ils ont réalisées. Par contre, et quelles que soient les dissemblances entre les sites, on observe une grande homogénéité entre les réponses des uns et des autres (tableaux 29 et 30).

L'absence d'écart significatif entre la perception des personnes et celle des professionnels peut s'expliquer par l'effet inductif des entretiens. Autrement dit, il y a une forte probabilité que la réponse enregistrée auprès des gens reçus en O.V. se conforme à la perception des professionnels. D'abord parce que la qualification affirmée par les personnes est retranscrite par le professionnel, mais aussi parce que tout entretien de ce type a un effet d'induction.

Cette hypothèse n'explique par pour autant les différences constatées entre les sites, autant pour les réponses des personnes reçues en O.V. que pour les professionnels. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées, mais aucune ne peut être retenue sans une évaluation directe des pratiques professionnelles engagées.

La comparaison des réponses obtenues pour la période 2002-2004 à celles de 2005-2007 montre une diminution de la fréquence des réponses décrivant l'entretien comme un espace de parole (de 83,6 % à 73 %), alors que les autres types de réponse sont en augmentation.

3 – Les diagnostics sur la consommation de cannabis à l'issue de l'entretien

Les entretiens se terminent par un diagnostic croisé sur les consommations addictives. La personne est d'abord invitée à formuler un diagnostic fondé sur trois grandes catégories (usage à risque, usage nocif et dépendance). Puis, le professionnel formule son propre diagnostic et le restitue à l'intéressé. La comparaison des deux diagnostics permet un échange qui conclut l'entretien et qui peut déboucher sur une proposition d'orientation.

Pour formuler le diagnostic, les équipes s'appuient sur les concepts formulés par le Pr. Reynaud¹ pour l'identification des usages à risque.

- **Usage à risque** : s'applique à un patient dont la consommation n'entraîne pas de dommages immédiats mais des dommages potentiels soit en raison des circonstances de la consommation (conduite), soit en raison des modalités de la consommation (précocité, cumul de consommations), soit en raison d'un niveau supérieur à certains seuils admis.
- **Usage nocif** : mode de consommation d'une substance psychoactive qui est préjudiciable à la santé. Les complications peuvent être physiques (par exemple hépatite consécutive à des injections de substances psychoactives par le sujet lui-même) ou psychiques (par exemple épisodes dépressifs secondaires à une forte consommation d'alcool). Dans la définition habituelle, seuls les dommages sanitaires sont abordés. Pour ce recueil, il est préconisé d'élargir la notion d'usage nocif en prenant également en compte certains dommages sociaux liés à la consommation de substances psychoactives (perte d'emploi, violences à l'égard de l'entourage, problèmes avec la loi, etc.).
- **Dépendance** : ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques survenant à la suite d'une consommation répétée d'une substance psychoactive, typiquement associés à un désir puissant de prendre la drogue, à une

¹ Pr. Michel Reynaud, «Usage nocif de substance psychoactives. Identification des usages à risque », Direction générale de la Santé, La Documentation française, 2002.

difficulté de contrôler la consommation, à une poursuite de la consommation malgré des conséquences nocives, à un désinvestissement progressif des autres activités et obligations au profit de la consommation de cette drogue, à une tolérance accrue, et, parfois, à un syndrome de sevrage physique.

La formulation de ce diagnostic croisé a été modifiée pour les entretiens de l'année 2007. Il n'est donc pas possible d'établir des comparaisons avec les années antérieures.

**Tableau 31 : Comparaisons du diagnostic sur l'usage personnel de cannabis
Diagnostic de la personne - Diagnostic formulé par le professionnel**

		Diagnostic des professionnels				
		Cannabis	Usage à risque	Usage nocif	Dépendance	Ensemble
Personnes	Usage à risque		11,0%	3,4%	1,0%	15,4%
	Usage nocif		0,5%	3,7%	0,3%	4,5%
	Dépendance		0,3%	2,1%	2,1%	4,5%
	Ensemble		11,8%	9,2%	3,4%	24,4%
		Alcool	Usage à risque	Usage nocif	Dépendance	Ensemble
Personnes	Usage à risque		11,0%	2,9%	1,0%	14,9%
	Usage nocif		-	5,2%	0,5%	5,8%
	Dépendance		-	0,5%	1,0%	1,6%
	Ensemble		11,0%	8,6%	2,6%	22,3%
		Tabac	Usage à risque	Usage nocif	Dépendance	Ensemble
Personnes	Usage à risque		4,2%	1,3%	0,5%	6,0%
	Usage nocif		1,0%	3,9%	5,0%	9,9%
	Dépendance		1,3%	1,6%	16,0%	18,8%
	Ensemble		6,5%	6,8%	21,5%	34,8%

Mode de lecture

Le tableau se lit de la manière suivante : En ligne figure le diagnostic porté par la personne elle-même sur sa consommation de cannabis, d'alcool ou de tabac. Le diagnostic formulé par le professionnel qui a mené l'entretien figure en colonne. Les pourcentages portent sur l'ensemble des entretiens menés en 2007. Les pourcentages sont à lire sur l'ensemble des entretiens.

Exemple : Le tableau 31 qui porte sur l'ensemble des sites, soit sur 382 personnes reçues en 2007. 15,4 % des personnes décrivent leur consommation de cannabis comme un usage à risque. Les professionnels estiment, pour leur part, que 11,8 % de la population vue en O.V. ont un usage à risque. Le diagnostic des professionnels et celui formulé par les personnes elles-mêmes s'accordent pour 11 % des personnes.

Près du quart des personnes reçues en O.V. en 2007 présente un usage problématique de cannabis. Cet ensemble peut être décomposé de la manière suivante :

- Pour les professionnels, 11,8 % ont un usage à risque, 9,2 % un usage nocif et 3,4 % présentent un état de dépendance.
- Pour les usagers eux-mêmes, 15,4 % considèrent qu'ils ont un usage à risque, 4,5 % un usage nocif et 4,5 % considèrent qu'ils sont dépendants.

La comparaison des deux diagnostics montre d'abord un relatif consensus entre les deux évaluations. Des différences subsistent toutefois. Les usagers ont d'abord tendance à sous-évaluer les effets de leur consommation. Ainsi, 4,5 % des personnes se placent dans la catégorie de l'usage nocif, alors que les professionnels estiment que ce type de consommation concerne 9,2 % de la population reçue en O.V. Mais, en même temps, les usagers ne maîtrisent pas les concepts utilisés comme peuvent le faire les professionnels. Ainsi, pour l'estimation de l'état de dépendance au produit, 4,5 % des personnes se jugent dans cet état alors que les professionnels en repèrent 3,4 %.

Des constats de même ordre peuvent être faits pour l'usage d'alcool et de tabac.

4 – Les orientations proposées à l'issue des entretiens

Dans 18 % des cas, une orientation est proposée aux personnes reçues en entretien d'O.V. pour la période 2005-2007. Ce sont surtout les consommateurs de cannabis à usage nocif ou dépendants qui se voient proposer une telle orientation. Deux types de suggestion dominant : la possibilité d'un autre rendez-vous dans la structure ou l'aiguillage vers la consultation cannabis (12 % de l'ensemble des personnes pour l'une et pour l'autre). Les autres possibilités (consulter un centre de soins spécialisés, un médecin, un psychologue ou un service éducatif) sont peut souvent évoquées (moins de 2 %). Mais, la plupart des fois, l'orientation proposée est refusée par les personnes reçues en O.V. Ainsi, par exemple et pour la période considérée, sur les 185 orientations vers la consultation cannabis, 43 % ont été refusées, 22 % ont été acceptées et 37 % sont restées sans réaction dans l'immédiat. Ce qui ne préjuge en rien de l'impact réel, et à terme, de l'orientation proposée. Mais, pour l'instant, les équipes ne disposent pas du recul nécessaire pour évaluer les effets à moyen ou long terme de ce type d'orientation.

Conclusion



L'exploitation de la retranscription des entretiens réalisés au moment des obligations de visite met en évidence qu'un peu plus du tiers des personnes soumises à cette procédure alternative à une sanction pénale pour usage de cannabis étaient des consommateurs quotidiens de ce produit.

Le diagnostic réalisé par les professionnels au cours de l'entrevue montre que le quart des personnes est reçu en O.V. avec un usage problématique du cannabis, soit avec un usage à risque (11,8 %), soit avec un usage nocif (9,2 %), soit parce qu'ils présentent un état de dépendance au produit (3,4%).

L'évaluation des comportements de consommation montre également que cette population ne relève pas seulement d'une problématique liée au cannabis, ce qui est la cause de leur interpellation à l'origine de l'obligation de visite, mais plus globalement d'addictions à des produits psychoactifs licites ou illicites. Près de 35 % de la population reçue en 2007 sont décrits avec un usage problématique d'alcool et 22,3 % pour le tabac.

C'est dire l'importance particulière qu'a pour ce type de public l'entretien réalisé dans le cadre du dispositif O.V. Cette importance va au-delà de la procédure judiciaire pour amorcer un processus d'accompagnement des consommateurs de cannabis. La concordance des diagnostics proposés par les professionnels avec ceux formulés par les jeunes eux-mêmes, à l'issue de l'entretien, témoigne du travail de prise de conscience qui a pu être mené au cours de l'entretien.

Mais ce processus n'est qu'amorcé alors que, compte tenu du diagnostic posé, il devrait pouvoir être approfondi par des entretiens de suivi, dans au moins un quart des cas. Ce que le dispositif actuel des O.V. ne prévoit pas.

Les entretiens d'O.V. remplissent leur mission sur le plan de l'information, de la prise de conscience de la situation et des risques encourus par la consommation de cannabis. Il a également un rôle préventif pour les consommateurs occasionnels. Mais il ne permet pas de mener un travail de fond, d'ordre psychosocial et éducatif, sur les causes qui ont conduit une proportion importante des personnes reçues en O.V. à une consommation quotidienne de cannabis, souvent avec usage nocif ou entraînant une dépendance.

Le traitement statistique des données recueillies au cours des entretiens nécessiterait d'être complété par une évaluation plus qualitative du processus mis en œuvre dans le cadre du dispositif « Obligations de visite », non seulement dans la relation avec les personnes accueillies, mais également dans les rapports entre les travailleurs sociaux et les magistrats. Les équipes de prévention impliquées dans ce dispositif soulignent que leurs interventions ont pu être progressivement améliorées grâce au partenariat engagé avec les magistrats. Leur implication dans le suivi de l'évolution du dispositif et leur capacité à dialoguer ont facilité un ajustement des messages de rappel à la loi. Cela a également permis d'adapter les orientations prescrites au public susceptible de tirer le plus de bénéfices d'un tel entretien dans le cadre d'une mesure présentencielle.

Annexe :

La consommation de cannabis observée dans le cadre du dispositif TREND - Metz

Le dispositif « Tendances récentes et nouvelles drogues » (TREND) a été mis en place en 1999 par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT) pour repérer les nouvelles tendances de consommation de produits psychoactifs. En 2008, ce dispositif est composé de sept sites d'observation, dont Metz¹.

Le CSST « Les Wads » assure, depuis 2001, la coordination de TREND pour le site de Metz en lien avec l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales en Lorraine (ORSAS).

Nous reproduisons, ci-dessous, la partie du rapport 2007 portant sur la consommation de cannabis. Elle permet d'illustrer le contexte dans lequel se situent les interpellations pour usage de cannabis qui sont à l'origine des mesures d'Obligation de visite.

Le cannabis reste le produit psychoactif illicite le plus consommé. Sa disponibilité est très grande, bien que variable selon les périodes de l'année, et les lieux. Facilement disponible et accessible en milieu urbain, en free parties et dans les soirées privées, le cannabis l'est beaucoup moins dans les raves payantes et pratiquement pas dans les clubs ou discothèques.

Le mois d'août a été marqué par une pénurie fortement ressentie par les consommateurs habituels de ce produit. Les usagers expliquent ce phénomène par le départ en vacances des dealers. Cette situation a toutefois été bénéfique pour ceux qui ont continué à en vendre pendant cette période, car ils en ont profité pour augmenter les prix et écouler les stocks de mauvaise qualité.

En dehors de cette période estivale, les prix pratiqués se situent entre 15 et 25 euros pour une barrette de résine de 2,5 à 3 grammes, avec un prix moyen se situant autour de 20 euros. L'herbe est vendue entre 20 et 30 euros le sachet de 3 grammes.

Pour illustrer la variation saisonnière des prix, on peut faire référence au témoignage d'un usager. Il a l'habitude de s'approvisionner auprès d'un revendeur qu'il connaît et qui ne procure la résine de cannabis que sur commande. En janvier, le prix était de 45 euros pour une barrette de 10 g. En avril, il est passé à 50 euros pour la même quantité et, en juillet, il était de 70 euros toujours pour 10 g.

Certaines variétés de résine sont proposées à des prix plus élevés. Des usagers évoquent l'achat de « seum » à 10 euros le g. Les appellations et les orthographes varient selon les sources d'information : « seum », « sum » ou « semm ». Ce serait une variété de résine de cannabis qui ne s'effrite pas mais se roule sur la longueur du joint.

La vente d'herbe de cannabis coupée aux microparticules de silice qui avait été signalée en fin d'année 2006 et qui avait alors alarmé les usagers, d'abord informés par la rumeur, puis de manière plus rigoureuse par la presse reprenant les communiqués officiels du ministère de la santé, semble avoir cessé depuis le premier trimestre 2007. Par contre, les usagers signalent trouver de l'herbe vendue sous forme hachée et contenant des bouts de branche. Ils considèrent que cette forme de conditionnement est destinée à alourdir le poids du produit.

La résine de cannabis se consomme presque exclusivement en la fumant avec du tabac sous forme de joint. Ce mode d'administration concerne de 80 à 85 % de la consommation. L'utilisation de pipes à eau, ou de « bang », regroupe de 15 à 20 % des usages. La consommation de cannabis par voie orale, sous forme de « space cake » (gâteau comprenant des pépites de résine de cannabis) ou de « beurre de Marrakech » (substance constituée de beurre dans lequel a été dissous le THC), reste marginale. Elle est appréciée par une petite minorité de connaisseurs pour se procurer des effets plus forts et plus durables.

Plusieurs modalités d'approvisionnement en cannabis sont utilisées. La plus observée reste celle de l'achat dans la rue ou plutôt dans quelques rues dûment repérés de certains quartiers messins. Les consommateurs qui recourent à cette possibilité le font soit parce qu'ils ont besoin d'un dépannage immédiat, soit parce qu'ils ne sont pas insérés dans des réseaux de

¹ Bordeaux, Lille, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse pour la France métropolitaine

connaissances où circule le produit. Les endroits où le cannabis est facilement disponible sont connus du plus grand nombre, y compris par ceux qui n'en consomment pas. La rumeur, la stigmatisation d'un ou deux quartiers dans des propos entendus couramment dans le grand public, les faits divers et les récits d'interpellations de dealers par la police dans la presse sont autant d'éléments qui suffisent pour que tôt ou tard l'information parvienne aux oreilles d'usagers potentiels intéressés par le cannabis et qui ne connaîtraient pas la topographie des lieux de deal sur Metz.

L'importance et la fréquence de achat de cannabis dans ces endroits connus pour le deal est toutefois variable d'un mois à l'autre. Les rondes de police plus fréquentes que par le passé et les altercations qui peuvent se produire aux heures les plus tardives entre des dealers et des acheteurs ont une incidence sur ce mode d'approvisionnement. En 2007, au cours d'un week-end, un jeune messin, étudiant à Paris, a été roué de coups alors qu'il tentait de s'approvisionner et que dans un redémarrage trop rapide de son véhicule il a renversé un habitant du quartier. La victime est aujourd'hui encore dans le coma. Cet événement a été amplement relaté par la presse locale et semble avoir découragé, pendant quelque temps au moins, les consommateurs à chercher le cannabis désiré dans ce quartier. Mais comme il y a deux quartiers réputés pour ce type de deal sur l'agglomération messine, la désaffection provisoire de l'un se fait au bénéfice de l'autre et réciproquement.

L'approvisionnement dans le cadre d'un réseau de connaissances est plus difficile à observer, car plus cachée. Elle peut se faire au domicile changé plus ou moins régulièrement d'un revendeur servant une clientèle fidèle. Dans ce cas, il faut le plus souvent passer commande un ou deux jours avant la livraison par téléphone et en utilisant des mots codés. On peut également parler de réseau lorsque la circulation du produit se fait entre amis. Dans ce cas, le cannabis est vendu par un usager revendeur et se limite à un cercle fermé. L'objectif n'est pas alors de faire du profit sur la vente, mais de rendre service à ses amis tout en finançant ainsi sa propre consommation.

Le recours à des achats réguliers à Maastricht ou à Liège par petites quantités est une source d'alimentation en cannabis pour la revente dans un réseau d'amis. Ces villes néerlandaise et belge sont aussi des lieux d'approvisionnement pour des trafics de plus grande ampleur.

Enfin, il faut citer les cas de culture personnelle de pieds de cannabis, notamment hydroponique. Le discours des jeunes lycéens ou des étudiants est assez prolixe sur ce sujet qui suscite des échanges d'adresses de lieux d'approvisionnement en matériels et en graines par internet. Mais on ne dispose guère d'information fiable sur l'importance de cette pratique. La police ou la gendarmerie évoque quelques cas de saisies de matériels et de plants chez des usagers, le plus souvent après dénonciation si la culture se fait en plein air. Rien ne permet toutefois de qualifier l'évolution de cette pratique entre 2006 et 2007. Les forces de police se montrent vigilantes par rapport à cette pratique, notamment lorsqu'elles sont amenées à procéder à des perquisitions dans le cadre d'une affaire en cours impliquant tout un réseau de connaissances dont ils ont pu avoir les coordonnées. D'après les propos de l'un de leurs représentants au groupe focal, l'analyse des factures d'électricité peut être un indicateur de suspicion de culture hydroponique. Dès que l'importance de la consommation paraît suspecte au regard de l'importance de l'appartement et du nombre d'appareils électriques installés, l'hypothèse d'une pratique d'une culture hydroponique de cannabis peut être formulée.

A la fin de l'année 2006, au moment où circulaient les échos sur la présence de microbilles de verre dans l'herbe de cannabis, on pouvait penser que la crainte suscitée par cette information allait multiplier les tentatives de culture personnelle de plants de cannabis. Les quelques informations recueillies en 2007 sur cette pratique ne confirment pas cette hypothèse.

Les plus jeunes des consommateurs de cannabis marquent une préférence pour l'herbe. Mais celle-ci est plus difficile à trouver sur le site de Metz que la résine. Comment expliquent-ils cette préférence ? Les justifications avancées sont de nature différente, mais elles se concentrent essentiellement sur la représentation d'un produit qui leur paraît « plus sain », car plus « naturel », que la résine. Cette représentation a pu être mise à mal fin 2006 et début 2007 en raison des rumeurs l'herbe de cannabis coupée avec des « particules de verre ». Mais les craintes affichées à cet égard se sont estompées progressivement au cours de l'année 2007.

D'autres explications sont avancées pour justifier cette préférence de l'herbe : « *C'est un produit « plus excitant » alors que la résine endort, l'herbe « fait planer sans endormir »* (c'est pourquoi certains affirment consommer de l'herbe dans la journée et de la résine le soir),

«L'herbe a des effets motivants, le shit c'est la fatigue », « Avec l'herbe on est moins défoncé qu'avec de la résine ».

La préférence pour la résine est moins souvent argumentée. Les rares explications relevées portent surtout sur les conditions d'approvisionnement, mais elles ne sont pas exclusives : « Le shit présente un meilleur rapport qualité / prix », « C'est plus facile d'acheter du shit que de l'herbe », « L'herbe c'est plus cher », « La résine rend plus gai, donne un esprit plus joyeux ».

Les effets recherchés varient en fonction de l'âge du consommateur et de ses modalités de consommation, les deux étant souvent liés. L'usage récréatif est surtout mis en avant par les plus jeunes, consommateurs occasionnels ou réguliers. Différents effets sont alors recherchés : la convivialité, l'échange et le partage avec les autres, une facilitation des relations sociales avec l'entourage (mieux communiquer). Mais la fête ce peut-être aussi le moment de la défonce ou de l'ivresse cabanique. Ce type d'usage et d'effets recherchés, s'il se rencontre à tous les âges, est plus souvent avancé par les plus jeunes (moins de 18 ans, 18-20 ans).

La consommation individuelle et isolée renvoie davantage à la recherche d'effets de détente, de relaxation, voire d'automédication anxiolytique pour dominer l'angoisse (plus fréquent chez les plus de 25 ans) ou pour mieux dormir.

Les méfaits sanitaires constatés sont largement évoqués par les professionnels de la santé pour les consommations intensives : les problèmes les plus souvent évoqués ont trait à la perte de mémoire, à des difficultés pulmonaires, à la survenue d'états dépressifs et de démotivation, d'états paranoïaques liés à l'augmentation de la teneur en THC. Des consommateurs, interrogés sur le même sujet, font davantage référence à des céphalées et des maux de gorge, ce qui les amène à préférer l'herbe à la résine. Mais la pauvreté des symptômes qu'ils évoquent spontanément conduit à s'interroger sur la perception qu'ils ont des effets du cannabis sur leur santé.

Les conséquences sociales de la consommation régulière de cannabis portent sur la perturbation de la vie familiale, scolaire ou professionnelle et des relations plus distendues avec les amis et collègues qui ne consomment pas de cannabis.

Les années précédentes, la consommation de cannabis se faisait de manière assez souvent ostensible sur le campus universitaire du centre ville. Avec l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les bâtiments accueillant du public, l'usage de ce produit est devenu moins visible même si sa consommation reste décomplexée entre les étudiants. Ce phénomène a une incidence sur les campagnes de prévention que mène le service de santé universitaire, car l'opacité qui se développe à nouveau autour de la consommation de ce produit ne permet que difficilement d'aller au devant des usagers pour engager une conversation avec eux à des fins préventives. Aujourd'hui, les consommateurs de cannabis se cachent pour fumer■





**Comité Mosellan de Sauvegarde de
l'Enfance, de l'adolescence
et des Adultes (CMSEA)**

CSST Les Wads - Service en amont

Prévention des addictions
et des conduites à risque

20, rue Gambetta

57000 Metz

☎ 03 87 75 15 28

Émergence – Espace Ressources

6, rue du cygne

57100 Thionville

☎ 03 82 53 78 31

ORSAS-Lorraine

2, rue du doyen Jacques Parisot

54500 Vandœuvre-lès-Nancy

☎ 03 83 67 68 69

Le dispositif « Obligations de visite » en Moselle

Activité réalisée, caractéristiques des personnes reçues en entretien
Année 2007 – Rétrospective 2003-2007

Octobre 2008

Impression : ORSAS-Lorraine